

Rapport à monsieur le ministre de l'Éducation nationale
et de la Jeunesse
madame la ministre de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche

La première année de fonctionnement des parcours préparatoires au professorat des écoles (PPPE)

N° 2022-121 - juillet 2022

*Inspection générale de l'éducation,
du sport et de la recherche*

La première année de fonctionnement des parcours préparatoires au professorat des écoles (PPPE)

Juillet 2022

Olivier HUNAULT, Marie-Hélène LELOUP

Ghislaine DESBUISSONS, Laurence LOEFFEL,
Françoise PARILLAUD, Yves PONCELET,
Joseph SEGARRA, Anne-Valérie SOLIGNAT,
Anne VIBERT, Christian WASSENBERG

*Inspecteurs généraux de l'éducation,
du sport et de la recherche*

SOMMAIRE

Synthèse	1
Liste des préconisations.....	4
Introduction	6
1. Les effectifs.....	7
1.1. En 2021, 91 % des 815 places ouvertes en PPPE ont été pourvues.....	7
1.1.1. <i>En 2021, il y a eu plus de vœux formulés pour suivre un PPPE que de places au concours de recrutement de professeurs des écoles.....</i>	7
1.1.2. <i>En 2021, 19 des 25 PPPE ont effectué l'intégralité de leur recrutement sans épuiser la liste des candidats</i>	8
1.1.3. <i>Les abandons ou réorientations des étudiants en PPPE en cours d'année universitaire ont été nettement plus limités que ce qui est généralement constaté en licence.....</i>	8
1.1.4. <i>De nouveaux recrutements en PPPE à l'entrée en L2 sont souvent envisagés</i>	9
1.2. Une forte augmentation du nombre de candidats aux PPPE lors de la campagne Parcoursup 2022	10
Conclusion	13
2. Les stages des étudiants de PPPE	13
2.1. Les stages d'observation de L1.....	13
2.1.1. <i>Les modalités d'organisation des stages ont été diverses</i>	13
2.1.2. <i>Les recommandations de la note précédente concernant les trois semaines de stages de L1 restent valables</i>	14
2.2. Les stages d'observation et de pratique accompagnée de L2	16
2.2.1. <i>Un stage d'au moins deux semaines serait sans doute préférable pour les étudiants de L2 afin de leur permettre la prise en main de séances d'enseignement.....</i>	17
2.2.2. <i>La rémunération des tuteurs de stage de pratique accompagnée de L2 n'est actuellement pas prévue</i>	17
2.3. Le stage à l'étranger en L3	17
3. Les AED en préprofessionnalisation	19
3.1. Un dispositif existant depuis la rentrée 2019	19
3.2. Un dispositif difficile à mettre en œuvre en PPPE étant donné les emplois du temps chargés des étudiants.....	20
3.3. Des questions autour de la L3 et du stage à l'étranger.....	20
4. Les enseignements délivrés au lycée	21
4.1. Les professeurs de lycée expriment un avis globalement positif sur les éléments de cadrage, nonobstant quelques ajustements proposés.....	21
4.1.1. <i>Français.....</i>	21
4.1.2. <i>Histoire-géographie</i>	22
4.1.3. <i>Philosophie morale et politique.....</i>	22

4.1.4.	<i>Langue vivante</i>	22
4.1.5.	<i>Mathématiques</i>	23
4.1.6.	<i>Sciences et technologie</i>	23
4.1.7.	<i>Éducation physique et sportive</i>	24
4.1.8.	<i>Enseignements et éducation artistiques</i>	24
4.2.	Un lien avec les enseignements de licence très dépendant de la licence support du PPPE....	25
4.3.	Un dispositif d'évaluation conçu au sein de chaque PPPE, avec des constantes et des variantes d'un PPPE à l'autre	26
4.4.	Des difficultés dans les enseignements fondamentaux essentiellement liées au parcours antérieur des étudiants.....	28
4.5.	Un souhait unanime des professeurs d'échanges de pratiques avec leurs collègues des autres PPPE	29
5.	Quelques constats et perspectives à l'échelle des PPPE et à l'échelle nationale en cette fin de première année d'existence du dispositif	30
5.1.	Les dédoublements empiètent parfois sur les heures d'accompagnement individualisé en lycée	30
5.2.	Certains PPPE ont mis en place des réunions de type « conseil de classe », les enseignants des autres PPPE tendent à regretter l'absence de ce type de réunions	31
5.3.	La diminution du nombre d'heures dévolues à chaque discipline enseignée au lycée en L2 et en L3 doit conduire à envisager la « semestrialisation » de certains enseignements	31
5.4.	L'absence de crédits de fonctionnement dans certains lycées pose des difficultés aux équipes pédagogiques	31
5.5.	Certains responsables de PPPE préféreraient que les PPPE soient des parcours sélectifs, permettant d'éviter l'inscription d'étudiants dont le profil laisse peu d'espoir quant au succès en licence	31
5.6.	Les licences supports des PPPE ne sont pas toutes aussi pertinentes pour la formation des futurs professeurs des écoles.....	32
5.7.	Un renforcement de la préprofessionnalisation, en donnant une place explicite à la connaissance du premier degré, à la préparation et l'exploitation des stages en école, est souhaitable	33
5.8.	L'orientation en master MEEF premier degré à l'issue de la licence questionne les responsables et les enseignants du PPPE.....	34
5.9.	Des indicateurs de suivi à construire.....	35
Annexes		37

SYNTHÈSE

Le programme de travail annuel de l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche prévoit, pour l'année scolaire 2021-2022, dans le cadre des missions sur les ressources humaines au sein du chapitre sur les études thématiques et prospectives, une mission ayant pour thème « *la formation initiale et continue des professeurs des écoles : des parcours préparatoires ou pré-professionnalisants aux deux premières années d'entrée dans le métier* ».

La présente note s'inscrit dans le cadre de cette mission et vient en prolongement d'une première note, intitulée « *La mise en place des parcours préparatoires au professorat des écoles (PPPE) à la rentrée 2021* », publiée sous le numéro n° 2021-234. Les recommandations qui y sont portées restent d'actualité pour la mission. Il s'agit ici de dépasser l'installation du dispositif. En effet, au travers des entretiens conduits lors de cette seconde étape, la mission a souhaité identifier les satisfactions et les difficultés apparaissant lors de cette première année de déploiement, mais aussi repérer des pratiques particulièrement intéressantes qu'il conviendrait de mutualiser. Elle a également pu consolider des données qui n'étaient pas encore stabilisées lors des premières visites effectuées en octobre.

Lors de la campagne Parcoursup de 2021, 815 places ont été ouvertes dans les 25 PPPE, soit une moyenne de 33 places par PPPE. Cette moyenne masque des disparités importantes, le nombre de places offertes allant de 25 (Paris et Limoges) à 40 (Belfort et chacun des deux PPPE de Pau). Il y a eu au total 10 795 vœux pour les PPPE, 10 715 en phase principale et 80 lors de la phase complémentaire. À l'issue des phases principale et complémentaire, 740 élèves ont été inscrits, 91 % des places offertes ont ainsi été pourvues lors de cette première année. Sur les 740 étudiants admis, 79,6 % sont des élèves de terminale et parmi les élèves de terminale admis, 86 % ont un bac général, 10 % un bac technologique et 4 % un bac professionnel. Au milieu du second semestre, lorsque les inspecteurs généraux se sont déplacés dans les académies, les effectifs d'étudiants suivant encore les enseignements du PPPE avaient en moyenne diminué de quatre ou cinq étudiants pour chaque PPPE. Globalement, la mission a dénombré 629 présents pour l'ensemble des 25 PPPE, soit une baisse de 12,5 % par rapport aux étudiants présents en septembre.

Pour la campagne 2022, 24 nouveaux PPPE sont ouverts. Il y a donc 49 PPPE offrant 1 572 places. Le nombre d'élèves de terminale ou d'étudiants en réorientation effectuant des vœux pour rejoindre un PPPE a augmenté de 56 % entre la campagne 2021 et celle de 2022. Le taux de pression en 2022 est ainsi de 8,1 candidats pour une place en PPPE. Les besoins de recrutement importants que connaît la France en professeurs des écoles (environ 10 000 recrutements chaque année) conduisent à recommander de disposer de PPPE en mesure de fournir chaque année une trentaine d'étudiants chacun au master MEEF premier degré.

Les étudiants de L1 de PPPE doivent effectuer trois semaines de stage. Les modalités d'organisation en académie sont très diverses. L'organisation de plusieurs stages d'une semaine répartis sur l'année dans des classes différentes afin de découvrir des situations aussi variées que possible (maternelle, élémentaire, cycle 2, cycle 3, éducation prioritaire, etc.) est à privilégier. La mission recommande aussi une information claire des tuteurs et des directeurs d'école concernés par cet accueil, tant pour une présentation de ce que sont les PPPE et les étudiants de PPPE que pour les attentes, en terme d'accueil, au sein de leur classe et de leur école. S'il n'y a pas lieu de confier la gestion de la classe ou la mise en œuvre d'une séance d'enseignement à l'étudiant de L1 de PPPE, celui-ci doit pouvoir être parfois actif en classe (circuler dans les rangs pour répondre aux éventuelles questions des élèves, prendre en charge l'accompagnement d'un groupe lors de travaux en ateliers après avoir reçu les instructions qui conviennent de l'enseignant).

En revanche, le stage de L2 est un stage d'observation et de pratique accompagnée qui implique la prise en charge par l'étudiant de séances d'enseignement, préparées avec le soutien du tuteur. La prise en charge de telles séances est plus aisée si l'étudiant reste plus d'une semaine en stage afin de pouvoir travailler dans la durée avec le tuteur. La mission recommande donc que l'intégralité des trois semaines de stage soit effectuée dans la même classe ou que le stage soit constitué d'un stage de deux semaines dans une classe et d'une semaine dans une autre classe.

S'agissant du stage à l'étranger en L3, le chantier est ouvert, mais bien des aspects restent encore à traiter : financement, hybridation du parcours afin d'être éligible à un financement Erasmus+, positionnement du stage dans l'année universitaire, contenu du stage, modalités de validation du stage, etc.

La mission a interrogé, par le biais d'un questionnaire individuel transmis aux enseignants par les proviseurs, tous les enseignants de lycée engagés dans le dispositif PPPE. De façon générale, les enseignants de lycée expriment une grande satisfaction à exercer au sein du PPPE, tant pour la qualité des relations avec les étudiants qui sont, selon eux, fortement engagés et qu'ils considèrent déjà souvent comme de futurs collègues, que pour le travail mené au sein de leur discipline. Ils témoignent de la nécessité d'un engagement fort en cette première année pour construire des cours nouveaux sur des thématiques qu'ils n'ont pas nécessairement abordées dans leurs autres cours, mais surtout sous un angle qui n'est pas celui habituellement visé, avec l'objectif de faire prendre du recul aux étudiants sur les contenus dispensés afin de leur permettre de construire ultérieurement leur propre enseignement.

L'organisation de l'évaluation au lycée a bien évidemment été contrainte par les conditions réglementaires de la licence support : contrôle continu, examen, compensation, note minimale, épreuve de seconde chance, etc. En règle générale, l'évaluation des enseignements au lycée prend appui sur plusieurs travaux de nature différente. C'est le principe du contrôle continu qui a été retenu. La moyenne des notes, coefficientées en fonction des travaux, devient la note certificative. Les notes du lycée et celles de l'université ne sont généralement pas compensables. Sur cette question de l'évaluation, les enseignants sont en attente de précisions sur le niveau attendu. La mission rappelle que la responsabilité de l'évaluation relève de l'université et dépend de la licence support. En ce qui concerne d'éventuels coefficients, les universités ont pour habitude de corrélérer le nombre d'ECTS¹ associés à un enseignement au nombre d'heures consacrées à cet enseignement, ce qui semble être une pratique tout à fait pertinente.

Tant en français qu'en mathématiques, les professeurs signalent des difficultés pour des étudiants issus de filières technologiques ou professionnelles qui ne leur ont pas permis d'acquérir les bases nécessaires dans la discipline et parfois même d'étudiants issus de bacs généraux, en particulier en mathématiques, lorsque ces étudiants n'ont pas suivi d'enseignement de mathématiques au-delà de la seconde. De façon générale, la mission a relevé une forte mobilisation des équipes pour apporter des réponses au plus près des besoins des étudiants : suivi personnel (entretien, remobilisation, aide individualisée en cours), soutien dans le cadre de l'accompagnement individualisé, ateliers d'écriture, appui sur le projet Voltaire (orthographe), recours à des sites de remédiation, tutorat par un pair notamment côté université pour les mathématiques, mentorat assuré par les élèves de classes préparatoires aux grandes écoles des filières scientifiques, devoir de rattrapage possible sur la base du volontariat, etc. Mais les professeurs observent aussi que certaines difficultés sont trop profondes pour pouvoir être résorbées.

Interrogés sur leurs besoins en formation, les professeurs de lycée souhaitent d'abord des échanges avec leurs collègues qui interviennent dans les autres PPPE : mise en commun de ressources, échanges de pratiques, harmonisation. Ils sont nombreux à exprimer ensuite le besoin de formations dédiées ou d'échanges avec des enseignants de l'école primaire de manière à mieux appréhender les pratiques pédagogiques du premier degré.

En termes de perspectives pour le futur, la mission préconise qu'un bilan soit établi à l'issue de la troisième campagne Parcoursup de chacun des PPPE : si certains PPPE ne trouvent pas leur public après trois campagnes Parcoursup, un changement de la licence support ou une fermeture du PPPE devront être actés. Par ailleurs, du point de vue de la mission, toutes les licences n'ont pas le même degré de pertinence pour la formation de futurs PE. Les licences de sciences de l'éducation ou celles relevant des disciplines enseignées à l'école primaire devraient être privilégiées.

La mission appelle par ailleurs de ses vœux un renforcement de la préprofessionnalisation en développant la connaissance du premier degré ainsi que la préparation et l'exploitation des stages.

Les proviseurs, les responsables universitaires et les enseignants s'interrogent de façon assez naturelle sur les garanties qu'ont les étudiants de PPPE de pouvoir intégrer un master MEEF². La question est tout à fait pertinente et il est clair que cette automaticité ne peut être imposée aux INSPÉ³. Cependant tout porte à croire que les étudiants qui auront suivi un PPPE disposeront des prérequis pour suivre un master MEEF. Un

¹ Crédits transférables associés à chaque unité d'enseignement (*European Credit Transfer System*).

² Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation.

³ Institut national supérieur du professorat et de l'éducation.

travail est à engager avec les INSPÉ pour fluidifier la liaison entre la licence PPPE et le master MEEF premier degré.

Il est enfin souhaitable que les ministères en charge de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, à l'origine de la création des 49 PPPE ouverts à la rentrée 2022, s'assurent que ceux-ci remplissent effectivement leur rôle en formant chaque année près de 1 500 étudiants destinés à rejoindre un master MEEF premier degré au sein des INSPÉ. Il est essentiel de construire, dès maintenant, des indicateurs de suivi permettant de voir année après année et cohorte après cohorte la situation de chacun des PPPE existants, y compris en termes de réussite au concours de recrutement des professeurs des écoles, afin de pouvoir prendre des décisions pertinentes concernant de nouvelles ouvertures (académies et licences supports) s'appuyant sur le profil des étudiants souhaitant s'engager dans de tels parcours, la pertinence des choix réalisés (couplage localisation et licence support) et bien évidemment les besoins académiques en termes de recrutement des professeurs des écoles.

Liste des préconisations

Recommandations devant être portées par le niveau national

Recommandation n° 1 : Proposer un enseignement spécifique « connaissance du système éducatif et du premier degré et accompagnement des stages » avec un cadrage explicite et un horaire dédié afin de renforcer le caractère pré-professionnalisant du PPPE. Cet ajout d'un enseignement doit se faire à horaire global constant et peut offrir l'opportunité d'envisager certains ajustements supplémentaires.

Recommandation n° 2 : Prévoir les alternatives au stage à l'étranger pour les étudiants sans solution à la rentrée 2023.

Recommandation n° 3 :

- engager des actions de formation avec une entrée disciplinaire pour les enseignants de PPPE. Ces formations pourraient prendre la forme de formations à distance de courte durée (2 ou 3 heures) mais régulière (3 ou 4 fois par an). Elles pourraient avoir pour objectifs de :
 - parfaire la connaissance du fonctionnement du premier degré et de l'enseignement de la discipline dans le premier degré,
 - expliciter et permettre des échanges sur certains points des cadrages disciplinaires,
 - renforcer les liens entre les enseignants d'une même discipline.
- créer des documents ressources disciplinaires permettant de fournir des éclairages sur les cadrages et des ponts entre les cadrages et l'enseignement dans le premier degré ;
- faciliter des échanges d'adresses de messagerie aux enseignants qui le souhaitent en s'appuyant sur un enseignant de PPPE.

Recommandation n° 4 : Prévoir une rémunération des tuteurs du stage de trois semaines de L2 égale à 50 % de la rémunération de celle d'un tuteur du stage d'observation et de pratique accompagnée de six semaines d'un étudiant de première année de master MEEF (rémunération par étudiant, à partager entre les tuteurs, s'il y en a plusieurs, au prorata de la durée d'encadrement).

Recommandation n° 5 : Différer à la rentrée 2024 l'ouverture de nouveaux PPPE et définir le nouvel appel à manifestation d'intérêt en fonction des besoins (académies et licences supports) selon la carte des licences supports déjà existantes et des candidatures sur Parcoursup.

Recommandations s'adressant aux recteurs

Recommandation n° 6 :

Aux niveaux académique ou départemental :

- mettre en contact les enseignants de PPPE qui le souhaitent avec des spécialistes de l'enseignement de leur discipline dans le premier degré (conseillers pédagogiques départementaux, conseillers pédagogiques de circonscription, référents mathématiques de circonscription, référents français de circonscription, inspecteurs du premier degré chargés de mission, enseignants d'INSPÉ, etc.) ;
- proposer des visites de classes en école primaire aux enseignants de PPPE, afin de leur permettre de mener des observations de séances dans leur discipline ;
- mettre en contact les enseignants de PPPE qui le souhaitent avec les enseignants de la même discipline des autres PPPE de l'académie.

Recommandation n° 7 : Assurer aux lycées les crédits de fonctionnement nécessaires à la mise en œuvre des PPPE.

Recommandations s'adressant aux responsables de PPPE⁴

Recommandation concernant le recrutement des étudiants

Recommandation n° 8 : Renforcer la communication dans les lycées, pour mieux faire connaître les PPPE de façon générale et le ou les PPPE proposés au sein de l'académie.

Recommandation n° 9 : Affiner les critères de recrutement en fonction des licences supports.

Recommandation n° 10 : Avoir pour objectif, au sein de chaque PPPE, de conduire au moins 30 étudiants par an à obtenir la licence préparée.

Recommandation n° 11 : Privilégier un calibrage sur Parcoursup entre 35 et 40 étudiants, afin de garantir en L2 un effectif suffisant permettant d'atteindre la cible de 30 licences validées en L3, compte tenu des inévitables abandons, échecs et réorientations d'étudiants au cours de la première année de licence.

Recommandations concernant les stages

Recommandation n° 12 : En L1, privilégier une organisation des stages d'observation sous forme de trois stages d'une semaine, répartis sur l'année, avec un premier stage en décembre au plus tard, et, avec des classes supports aussi variées que possible (différents cycles, différents environnements, dispositifs particuliers).

Recommandation n° 13 : Informer précisément les tuteurs, en amont du stage, des attentes concernant un stage d'observation d'un étudiant de PPPE de L1.

Recommandation n° 14 : En L2, privilégier la mise en place d'un stage d'au moins deux semaines dans la même classe, en évitant une concentration des trois semaines de stage en toute fin d'année universitaire.

Recommandation n° 15 :

Pour les responsables des PPPE de la première vague :

- fixer dès la rentrée 2022, la période des stages à l'étranger pour l'année de L3 (2023-2024), en prévoyant à la fois le positionnement des quatre semaines sur place et la ou les périodes à distance en amont ou en aval pour les stages hybrides financés par des bourses Erasmus+ ;
- mettre en place des séances de travail avec les étudiants de L2, dès le début de l'année universitaire, sur l'organisation et le repérage de lieux de stage pour la L3, en impliquant la DAREIC du rectorat, la DRI de l'université et toutes les entités locales pertinentes.

Recommandation n° 16 : Pour les responsables de PPPE de la seconde vague, lancer dès la rentrée 2022, des séances de travail du groupe de pilotage du PPPE sur la thématique du stage à l'étranger en L3 : repérage de fonds de soutien, charte ECHE pour le lycée, repérage de lieux d'accueil des stagiaires, etc.

Autres recommandations

Recommandation n° 17 : Mettre en place un premier « conseil de classe » à l'issue du premier trimestre de fonctionnement du PPPE et éventuellement un second une fois les résultats du premier semestre connus.

Recommandation n° 18 : Mettre en place des groupes de besoins en langues vivantes, y compris en mixant public de L1 et public de L2 et en alignant tout ou partie de l'horaire de L2 sur une part de l'horaire de L1.

Recommandation n° 19 : Envisager de n'organiser certains enseignements que sur un semestre en L2 et en L3 lorsque l'horaire annuel dédié devient limité.

Recommandation n° 20 : Travailler avec l'INSPÉ pour fluidifier la liaison entre la licence PPPE et le master MEEF premier degré.

⁴ L'expression « responsables de PPPE » est utilisée pour désigner les proviseurs de lycée et les responsables universitaires de licence ou de parcours de licence.

Introduction

Le programme de travail annuel de l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche prévoit, pour l'année scolaire 2021-2022, dans le cadre des missions sur les ressources humaines au sein du chapitre sur les études thématiques et prospectives, une mission ayant pour thème « *la formation initiale et continue des professeurs des écoles : des parcours préparatoires ou pré-professionnalisants aux deux premières années d'entrée dans le métier* ».

La présente note s'inscrit dans le cadre de cette mission, pour laquelle les membres vont produire quatre notes thématiques sur la formation initiale et continue des professeurs des écoles au cours de l'année scolaire 2021-2022. Elle traite spécifiquement d'un nouveau parcours de formation, ouvert à la rentrée 2021, pour les bacheliers aspirant à devenir professeurs des écoles : les parcours préparatoires au professorat des écoles (PPPE⁵). Une première note, intitulée « *La mise en place des parcours préparatoires au professorat des écoles (PPPE) à la rentrée 2021* », publiée sous le numéro n° 2021-234, a été transmise aux ministres concernés en janvier 2022. La présente note s'inscrit dans la continuité de la précédente, sans reprendre exhaustivement les recommandations qui y ont été faites, qui restent d'actualité pour la mission.

Vingt-cinq PPPE ont été mis en place à la rentrée 2021. Pour chaque PPPE un inspecteur général a été désigné pour suivre et accompagner le déploiement de cette nouvelle voie de formation des futurs professeurs des écoles⁶. Un nouvel appel à manifestation d'intérêt a été lancé à la rentrée 2021. Après candidatures et sélections, l'ouverture de vingt-quatre nouveaux PPPE⁷ est prévue à la rentrée 2022.

D'un point de vue méthodologique, la mission a produit un protocole pour permettre à chacun des inspecteurs généraux de recueillir des informations relatives au PPPE dont il assure le suivi.

Ce protocole prévoyait des entretiens avec les responsables de PPPE⁸ et des enseignants du PPPE, côté université et côté lycée, des étudiants ont également régulièrement été rencontrés ainsi que des tuteurs de stages lorsque ceux-ci avaient déjà eu lieu, en partie au moins. Ces entretiens ont permis d'identifier les satisfactions et les difficultés apparaissant lors de cette première année de déploiement, mais aussi de repérer des pratiques particulièrement intéressantes qu'il conviendrait de mutualiser. Dix-neuf inspecteurs généraux⁹ ont été impliqués dans ces échanges et ont transmis des comptes rendus de ces entretiens sur lesquels la mission s'est appuyée pour rédiger ce rapport. Ces entretiens ont été menés entre mars et mai 2022, dans les académies concernées par la mise en place des PPPE à la rentrée 2021, presque toujours dans le cadre de déplacements *in situ*. Parallèlement, des données précises sur les effectifs d'étudiants et leur évolution tout au long de l'année ont été demandées aux proviseurs. Un très court questionnaire a également été proposé à l'ensemble des professeurs de lycée intervenant en PPPE, afin de recueillir d'une part leur perception des cadrages disciplinaires produits en amont de la rentrée 2021 et d'autre part des éléments sur les étudiants en difficulté dans la discipline dont ils ont la charge.

Le premier chapitre fait le point sur les effectifs des PPPE, leur évolution en cours d'année et les perspectives pour la rentrée 2022.

Dans le deuxième chapitre, la mission s'intéresse aux trois types de stages prévus pour chacune des trois années de PPPE :

- trois semaines d'observation en première année ;
- trois semaines d'observation et de pratique accompagnée en deuxième année ;
- quatre semaines de stage à l'étranger en troisième année.

⁵ Les différents sigles sont explicités en annexe 1.

⁶ La liste des PPPE ouverts à la rentrée 2021 et de leurs inspecteurs généraux référents est donnée en annexe 2.

⁷ La liste des PPPE devant ouvrir à la rentrée 2022 est donnée en annexe 3.

⁸ Dans toute la note, l'expression « responsables de PPPE » est utilisée pour désigner les proviseurs de lycée et les responsables universitaires de licence ou de parcours de licence.

⁹ Bénédicte Abraham, Federico Berera, Laurent Brisset, André Canvel, Jean-Michel Coignard, Véronique Eloi-Roux, Ollivier Hunault, Matthieu Lahaye, Marie-Hélène Leloup, Laurence Loeffel, Marc Montoussé, Caroline Moreau-Fauvarque, Catherine Mottet, Yves Poncelet, Anne-Valérie Solignat, Anne Szymczak, Lionel Tarlet, Yannick Tenne et Christian Wassenberg.

Le troisième chapitre, permet d'exposer le travail envisagé dans quelques PPPE souhaitant accueillir des assistants d'éducation (AED) en préprofessionnalisation à la rentrée prochaine.

Le quatrième chapitre traite de l'enseignement au lycée des différentes disciplines, des modalités d'évaluation et des dispositifs de remédiation mis en œuvre, ainsi que de l'expression des besoins de formation des enseignants.

Enfin, le cinquième chapitre pose des perspectives pour les prochaines rentrées en s'intéressant notamment aux difficultés rencontrées par les différents acteurs des PPPE au cours de l'année universitaire 2021-2022.

1. Les effectifs

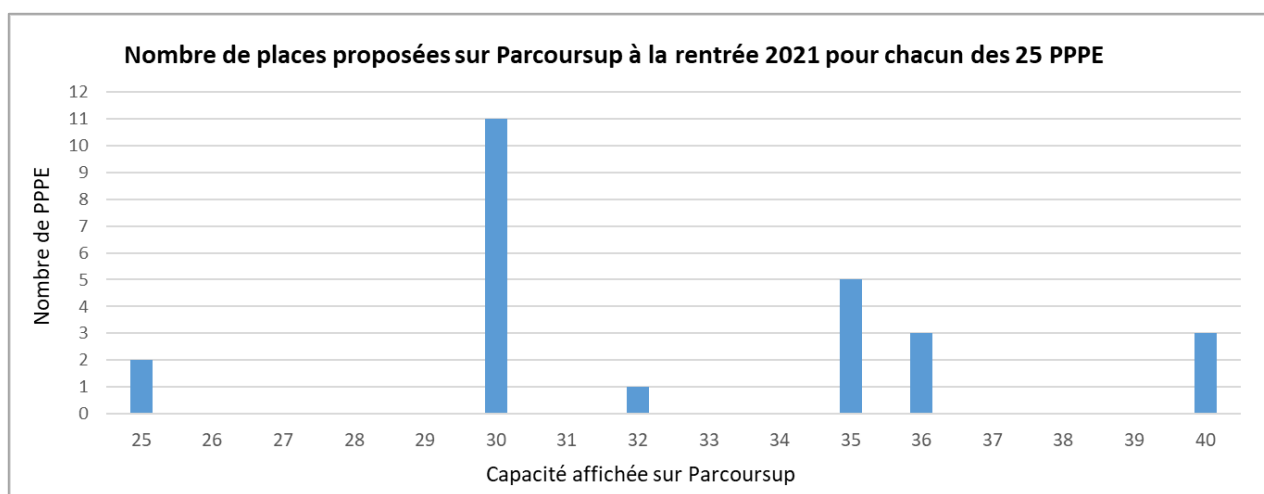
Lors de l'écriture de la première note, la mission ne disposait que de données partielles, fournies par les différents PPPE, relatives à la campagne de recrutement 2021. Elle a pu, depuis, recueillir du niveau national l'ensemble des données pour les vingt-cinq PPPE. La mission a également poursuivi son travail de suivi des effectifs en interrogeant les proviseurs sur leur évolution, de la rentrée 2021 au dernier trimestre de l'année universitaire.

1.1. En 2021, 91 % des 815 places ouvertes en PPPE ont été pourvues

1.1.1. En 2021, il y a eu plus de vœux formulés pour suivre un PPPE que de places au concours de recrutement de professeurs des écoles

Lors de la campagne Parcoursup de 2021, 815 places ont été ouvertes dans les 25 PPPE, soit une moyenne de 33 places par PPPE. Cette moyenne masque des disparités importantes, le nombre de places offertes allant de 25 (Paris et Limoges) à 40 (Belfort et chacun des deux PPPE de Pau).

Figure n° 1



Source : Parcoursup

10 795 vœux ont été exprimés sur Parcoursup pour les PPPE, 10 715 en phase principale et 80 lors de la phase complémentaire. Sur l'ensemble de ces vœux, 82 % sont émis par des candidates. Le nombre de vœux exprimés est supérieur au nombre de professeurs des écoles recrutés chaque année, laissant apparaître une certaine motivation des jeunes bacheliers à devenir professeurs des écoles à ce stade de leur scolarité, même si tous ne valideront pas *in fine* leur master MEEF.

Sur les 10 715 vœux de la phase principale, les trois quarts (74,3 %) sont émis par des candidats en terminale et un quart par d'autres candidats (notamment des étudiants en réorientation).

Sur les 7 965 vœux de la phase principale émis par des élèves de terminale, 82 % le sont par des élèves de terminale du baccalauréat général, 14 % par des élèves de terminale d'un baccalauréat technologique et 4 % par des élèves de terminale d'un baccalauréat professionnel. Le quart (24,7 %) de ces vœux sont émis par des élèves boursiers.

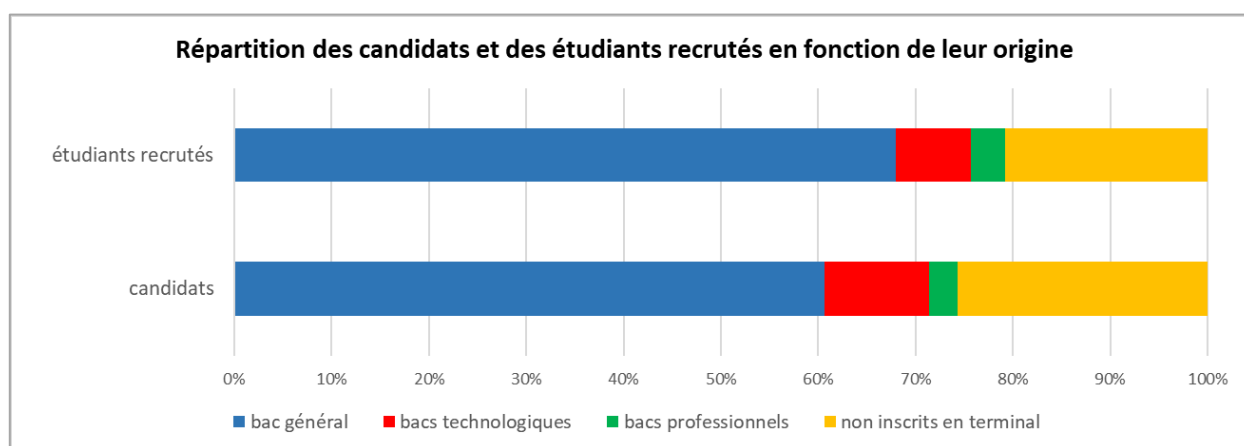
1.1.2. En 2021, 19 des 25 PPPE ont effectué l'intégralité de leur recrutement sans épuiser la liste des candidats

À l'issue des phases principale et complémentaire, 740 élèves ont été admis, 91 % des places offertes ont ainsi été pourvues lors de cette première année. Les places non pourvues sont inégalement réparties, puisque neuf PPPE ont admis autant ou plus d'élèves que de places offertes, dix PPPE ont admis un ou deux élèves de moins que de places offertes, les six autres PPPE ont admis plus de deux élèves de moins que de places offertes. Il est à noter que sur ces six PPPE, qui ont épuisé la liste des candidats sur Parcoursup, quatre sont situés en outremer ou en Corse, territoires pour lesquels la mobilité inter-académique est complexe et le vivier de candidats réduit.

Si l'on exclut ces six PPPE qui ont eu un nombre insuffisant de candidats pour constituer une cohorte complète pour cette première année, les 19 autres PPPE ont admis leurs étudiants en puisant progressivement dans la liste des candidats en fonction du classement qu'ils avaient établi. En moyenne, le dernier admis était 186^e dans le classement établi, avec des écarts allant du 77^e (Mayotte) au 334^e (Toulouse).

Sur les 740 étudiants admis, 79,6 % sont des élèves de terminale et parmi eux, 86 % ont un baccalauréat général, 10 % un baccalauréat technologique et 4 % un baccalauréat professionnel. Parmi les admis, 83 % sont des filles.

Figure n° 2



Source : Parcoursup

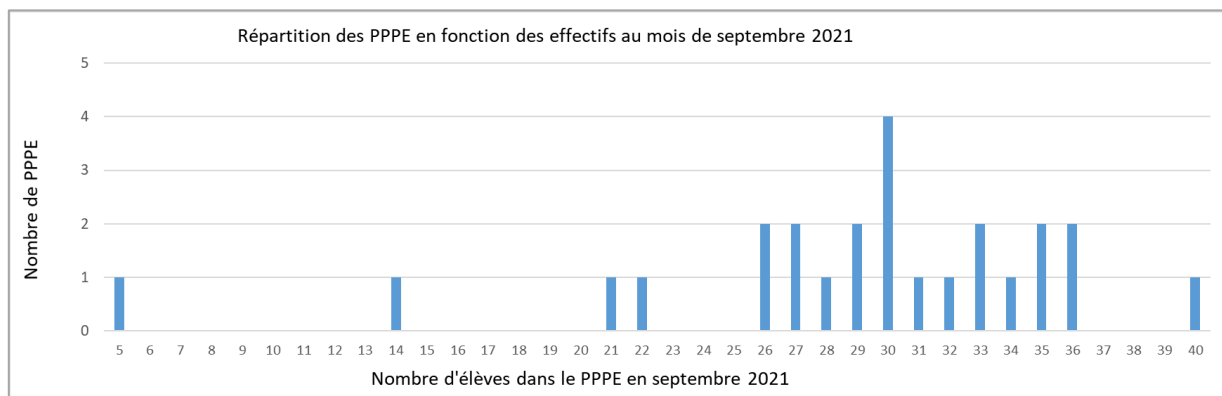
Sur les 589 élèves de terminale admis en PPPE, 77,8 % ont obtenu une mention au baccalauréat, taux supérieur de 4,4 points au taux national en 2021.

1.1.3. Les abandons ou réorientations des étudiants en PPPE en cours d'année universitaire ont été nettement plus limités que ce qui est généralement constaté en licence

Les effectifs ont légèrement évolué entre le résultat de la campagne Parcoursup et le nombre d'étudiants effectivement présents à la rentrée 2021. Six PPPE ont accueilli plus d'élèves que le nombre d'élèves admis *via* Parcoursup (admissions dans le cadre de candidatures spontanées directes au cours de l'été) et onze PPPE ont vu moins d'élèves se présenter début septembre que le nombre d'élèves admis.

Début septembre, 719 étudiants étaient présents dans les différents PPPE, avec des écarts importants entre les PPPE, la plupart se situant entre 26 et 36 étudiants.

Figure n° 3



Source : Données fournies par les lycées

Comme dans les autres types de formation, les effectifs ont baissé en cours d'année. Pour la majorité des étudiants ayant quitté le dispositif en cours d'année, l'argument donné à la mission est celui de difficultés rencontrées pour atteindre le niveau attendu dans les différentes disciplines. Il apparaît lors des échanges avec les proviseurs et les enseignants que les étudiants titulaires d'un baccalauréat professionnel ou technologique sont particulièrement concernés. *In fine*, le manque de candidats sur Parcoursup, lors de la première année du PPPE, a contraint à recruter des élèves au profil insuffisant pour pouvoir suivre les enseignements universitaires (en particulier dans le cadre de la licence de mathématiques) ou les enseignements de lycée (étudiants issus de baccalauréats professionnels ou technologiques).

Le PPPE de Toulouse (licence de mathématiques) envisage un test de positionnement en mathématiques dès la rentrée de septembre afin d'organiser les accompagnements nécessaires aux étudiants dès le début de l'année.

Pour quelques étudiants, l'abandon du PPPE correspond à un changement de projet de carrière ou d'études, avec parfois une réorientation menée au cours du premier semestre. Pour certains, il s'agissait d'une incompréhension de ce qu'est une licence intégrant un parcours PPPE : ces étudiants ont été déçus par la faible orientation sur les enseignements de la licence et ont donc rejoint la licence disciplinaire support hors PPPE. D'autres, au contraire, ont davantage été centrés sur le PPPE sans voir les exigences nécessaires pour obtenir la licence visée. Ils ont alors été surpris par le niveau et le travail attendus sur le champ disciplinaire en question. Certains d'entre eux souhaitent rejoindre un autre PPPE avec une licence support différente, idéalement en deuxième année.

Au milieu du second semestre, lorsque les inspecteurs généraux se sont déplacés dans les académies, les effectifs d'étudiants suivant encore les enseignements du PPPE avaient en moyenne diminué de quatre ou cinq étudiants dans chaque PPPE. Globalement, il y avait 629 présents pour l'ensemble des 25 PPPE, soit une baisse de 12,5 % par rapport aux étudiants présents en septembre. S'agissant des étudiants qui ont poursuivi le cursus, leur forte assiduité à l'ensemble des cours est signalée tant par le lycée que par l'université. Les universitaires mentionnent d'ailleurs régulièrement un engagement et une réussite supérieure des étudiants en PPPE par rapport aux étudiants de la même licence, inscrits dans d'autres parcours.

Le PPPE de Nanterre a dit souhaiter regarder le lien qu'il y avait entre le classement sur Parcoursup et les éventuels abandons en cours ou en fin de L1, avec l'idée d'envisager des modifications des critères sur Parcoursup si des points communs sont repérés entre les étudiants en réussite d'une part et les étudiants ayant abandonné d'autre part.

1.1.4. De nouveaux recrutement en PPPE à l'entrée en L2 sont souvent envisagés

Afin de compenser les éventuelles difficultés de recrutement lors de la première vague de recrutement de 2021, ou les éventuels abandons en cours d'année, ou encore les échecs lors de la validation de la première année de licence, plusieurs équipes de PPPE ont prévu d'admettre de nouveaux étudiants en début de L2. Selon les cas, certaines ont prévu de faire de la publicité autour de cette possibilité, alors que d'autres ne le souhaitent pas et comptent se limiter à l'étude des candidatures spontanées qui leur seront soumises.

La principale source de recrutement envisagée est la licence disciplinaire support, avec l'accueil en PPPE des élèves ayant un solide dossier (spécialités et résultats au baccalauréat) leur permettant de faire face, *a priori*, aux enseignements du lycée sans avoir suivi les cours de première année, ou au moins de rattraper leur retard dans certaines matières.

D'autres possibilités sont mentionnées par les responsables de PPPE, comme la réorientation d'étudiants de classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) après leur première année, ou encore des étudiants ayant obtenu un diplôme universitaire de technologie (DUT).

Cette réorientation est souvent envisagée dans les deux sens, mais parfois elle est d'emblée annoncée comme impossible dans le sens PPPE vers le parcours classique de licence, les 25 % de la licence prévus en première année de parcours PPPE ne permettant pas d'acquérir les prérequis nécessaires pour suivre les enseignements de L2 de la licence classique.

1.2. Une forte augmentation du nombre de candidats aux PPPE lors de la campagne Parcoursup 2022

Pour la campagne Parcoursup 2022, 24 nouveaux PPPE sont ouverts¹⁰. Il y a donc en tout une offre nationale de 49 PPPE offerts représentant 1 572 places pour les étudiants. Le nombre d'élèves de terminale ou d'étudiants en réorientation effectuant des vœux pour rejoindre un PPPE a augmenté de 56 % entre la campagne 2021 et celle de 2022. Le taux de pression en 2022 est ainsi de 8,1 candidats pour une place en PPPE. Cette moyenne élevée masque toutefois des écarts importants entre les PPPE, avec des variations du nombre de candidats tantôt à la hausse, tantôt à la baisse, pour les PPPE ouverts en 2021.

Cette augmentation, en moyenne, est sans doute due au fait que ces formations sont maintenant mieux connues des personnels d'orientation, des professeurs principaux de terminale, des enseignants en général et donc des futurs bacheliers eux-mêmes, mais aussi à des travaux spécifiques menés par les responsables et les enseignants de PPPE pour faire mieux connaître ce parcours aux élèves de lycée et aux professeurs de lycée, en particulier les professeurs principaux. L'exemple du travail mené par l'équipe du PPPE de la Martinique est présenté ci-dessous.

Zoom sur le PPPE de la Martinique

Un PPPE adossé à une licence de mathématiques de l'université des Antilles a été ouvert à la rentrée 2021 en Martinique. Il est mené en partenariat avec le lycée de Bellevue situé à Fort-de-France.

L'annonce relativement tardive de l'ouverture du PPPE, les contraintes territoriales d'un département d'outre-mer qui rendent peu probable l'accueil d'étudiants hors académie et la discipline mathématiques qui est souvent un point de fragilité des étudiants qui souhaitent devenir professeurs des écoles font que le PPPE a enregistré un nombre limité de candidatures sur Parcoursup en 2021 : 50 candidatures lors de la phase principale, dont 40 élèves de terminale générale, quatre élèves de terminale technologique et six étudiants qui n'étaient pas en terminale en 2020-2021.

Tous les candidats ont été acceptés, le PPPE n'étant pas une formation sélective. Finalement, seuls cinq élèves ont accepté l'offre d'inscription qui leur a été offerte.

Au cours de l'année universitaire, les responsables du PPPE ont conçu un dépliant destiné à présenter le PPPE aux enseignants de terminale notamment les professeurs principaux.

¹⁰ cf. annexe 3.

Recto et verso du dépliant conçu pour présenter le PPPE de la Martinique

Que faire après ma Licence PPPE?

> Je veux enseigner
- Je poursuis en Master MEEF
- Je prépare le Concours de Professeur des Ecoles

> Je préfère les maths
Je peux postuler aux Masters de mathématiques

> Je veux me réorienter
Modalités de réorientation prévues à l'issue de la licence



Motivé.e ?

COMMENT FAIRE POUR T'INSCRIRE?

Connecte toi



Recherche :
« licence de mathématiques PPPE université des Antilles/ lycée de Bellevue »

Enseignante référente
Mme NOUEL Christine,
Lycée de Bellevue

Plus d'informations ?
Onisep.fr
Lycée de Bellevue
Université des Antilles

Et toi?
Tu fais quoi l'an prochain?



Licence de Mathématiques Mention PPPE

PARCOURS PRÉPARATOIRE AU PROFESSORAT DES ECOLES



NOTRE PPPE

Les PPPE sont des parcours de licence dispensés en alternance entre le lycée et l'université, avec une professionnalisation et une universitarisation progressives

Notre PPPE est adossé à une licence de Mathématiques.

Public : 50 étudiants
baccalauréat général ou technologique

Objectifs : acquérir en trois ans après le baccalauréat les connaissances pour valider une licence de mathématiques et intégrer un Master (notamment le MEEF).

PLURIDISCIPLINARITE EN L1

- Mathématiques
- Sciences
- Arts
- Philosophie
- Anglais
- Français
- Histoire-géo

ORGANISATION DE LA LICENCE



LES PLUS ?

	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année
• Une transition en douceur	75% lycée 25% université	50% lycée 50% université	75% université 25% lycée

- Avec un petit effectif (30 maximum), vous êtes accompagné.e.s dans l'entrée dans le supérieur par une équipe à votre écoute.
- Votre double inscription vous permet de bénéficier des services proposés par le lycée et par l'université : CDI et BU, resto-U et cantine du lycée, sports à l'UA et au lycée....

Ils sont également allés présenter le PPPE aux élèves de terminale, dans des lycées de La Martinique en s'appuyant sur un diaporama conçu spécifiquement, permettant de présenter les PPPE de façon générale, mais surtout les spécificités du PPPE de La Martinique.

Extrait du diaporama conçu pour présenter le PPPE de La Martinique

OBJECTIFS DU 3PE

- Approfondir les connaissances en **Mathématiques**
- Maîtriser les savoirs scolaires à enseigner aux cycles 1,2 et 3, **dans toutes les matières.**
- S'initier à la pédagogie

➤ Encadrement comme dans une classe préparatoire

- Un petit groupe de 30 élèves maximum.
- Des professeurs à votre écoute.
- Un contexte qui rappelle le lycée
- Une transition « en douceur » avec l'université.

Lors de la campagne 2022 de Parcoursup, les responsables du PPPE annoncent avoir reçu 96 candidatures. Ce nombre reste faible du fait des spécificités territoriales et disciplinaires, mais le travail mené semble avoir permis de presque doubler le nombre de candidats au PPPE dans cette académie.

De nombreux PPPE ont également été présentés dans les salons dédiés à l'orientation au sein de leur académie.

Certains ont produit des vidéos déposées sur l'Internet afin de mieux faire connaître les PPPE en général et leur PPPE en particulier. Par exemple, le PPPE de Corte dans l'académie de Corse a mis en ligne une vidéo de présentation et de témoignages sur la page du site académique qui lui est dédiée¹¹. Des initiatives comparables existent à Belfort, Metz, Antony ou Paris.

Figure n° 4 : Extrait de vidéos conçues pour présenter le PPPE de Corte et de Paris



Source : <https://www.youtube.com/>

¹¹ <https://www.ac-corse.fr/pppe>

Conclusion

Les besoins de recrutement importants que connaît la France en professeurs des écoles (environ 10 000 recrutements chaque année) conduisent à recommander de disposer de PPPE en mesure de fournir chacun une trentaine d'étudiants au master MEEF premier degré chaque année, ce qui nécessite que chacun accueille entre 40 et 50 étudiants en L1 compte tenu des abandons, des réorientations et des échecs.

Pour ce faire, il est nécessaire de recueillir un maximum de candidatures de haut niveau et donc de s'assurer que les PPPE soient bien connus des enseignants de lycée et des élèves de première et de terminale.

Ces attentes et ces objectifs conduisent à émettre les recommandations ci-après.

Recommandation n° 8 : Renforcer la communication dans les lycées, pour mieux faire connaître les PPPE de façon générale et le ou les PPPE proposés au sein de l'académie.

Recommandation n°10 : Avoir pour objectif, au sein de chaque PPPE, de conduire au moins 30 étudiants par an à obtenir la licence préparée.

Recommandation n° 11 : Privilégier un calibrage sur Parcoursup entre 35 et 40 étudiants, afin de garantir en L2 un effectif suffisant permettant d'atteindre la cible de 30 licences validées en L3, compte tenu des inévitables abandons, échecs et réorientations d'étudiants au cours de la première année de licence.

2. Les stages des étudiants de PPPE

2.1. Les stages d'observation de L1

2.1.1. Les modalités d'organisation des stages ont été diverses

L'organisation des stages fait généralement l'objet d'un travail conjoint avec la direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN). La mission note la forte détermination des DSDEN à apporter leur expertise pour assurer la qualité du lieu de stage, de son encadrement pédagogique et de son accompagnement dans la durée.

Pour chacun de ces stages, les étudiants sont affectés auprès d'un professeur des écoles tuteur. Leur affectation en stage tient compte autant que faire se peut de leur implantation géographique personnelle pour limiter les problématiques de transport pour des jeunes qui ne disposent pas nécessairement d'un véhicule. Cette préoccupation est une contrainte supplémentaire pour l'affectation mais elle est considérée comme essentielle pour le confort des étudiants et la qualité de leurs conditions de stage.

En fonction des académies, les étudiants sont seuls en classe ou en binômes. Certains responsables de PPPE défendent l'idée d'un unique stagiaire par classe pour encourager la participation du stagiaire à la vie de la classe : accompagnement de travaux individuels en sus du professeur, animation de petits ateliers, etc. En revanche, dans d'autres PPPE une organisation en binômes est privilégiée, en justifiant ce choix par l'encouragement d'échanges entre les étudiants observant la même classe.

Différentes modalités d'organisation ont été rencontrées d'un PPPE à l'autre :

- une organisation en trois blocs d'une semaine répartis sur l'ensemble de l'année, par exemple à Beauvais avec une semaine en décembre, une autre en janvier et une dernière en juin, généralement chaque stage d'une semaine est réalisé dans un cycle différent ;
- une organisation en un bloc d'une semaine et un bloc de deux semaines, par exemple à Nice avec une semaine en décembre et deux semaines en mai. Le bloc de deux semaines peut parfois être placé en premier comme à Limoges avec deux semaines en novembre et une semaine en mars. Le bloc de deux semaines peut être composé de deux stages pour effectuer une semaine dans chaque cycle, ou d'un seul stage avec dans ce cas un stage en élémentaire et un en maternelle ;
- une organisation en trois semaines massées en cours d'année, comme à Saint-Laurent-du-Maroni où le stage a lieu en mars, ou en fin d'année universitaire comme par exemple à Perpignan. Ce stage de trois semaines peut ensuite se dérouler au sein de trois classes différentes, une par cycle, comme à Saint-Laurent-du-Maroni ou dans une unique classe comme à La Réunion. Quand le

stage est mis en place dans une unique école, celle-ci peut organiser les observations de l'étudiant afin qu'il puisse aller dans des niveaux différents au cours des trois semaines qu'il passe dans l'école comme cela a été observé à La Réunion.

Le positionnement en fin d'année peut relever d'une contrainte du calendrier universitaire, avec une difficulté liée au suivi par les étudiants de PPPE des cours en commun avec les étudiants de la même licence mais hors PPPE. Une autre difficulté mentionnée est le fait de faciliter l'accueil dans les écoles, en n'ayant pas de superposition avec les autres stages à organiser dans le cadre du master MEEF et des licences pluridisciplinaires.

Dans une académie où des stages filés ont été mis en place, les étudiants trouvent intéressant de voir l'évolution d'une classe et de l'enseignement sur temps long mais regrettent aussi de ne pas pouvoir assister à la construction des apprentissages en observant une séquence développée jour après jour sur une semaine.

Pour les étudiants, le premier critère pour le stage est son lieu, les principales difficultés signalées, quand il y en a, sont les difficultés liées au déplacement pour se rendre dans l'école où se déroule le stage. Selon les académies, ce critère du lieu de stage a plus ou moins été mis en avant comme prioritaire par les personnes en charge de trouver les lieux d'accueil. La difficulté à trouver des maîtres d'accueil temporaires (MAT) acceptant d'accueillir des stagiaires supplémentaires, sans rémunération dédiée, est régulièrement signalée.

Les objectifs du premier stage visent une découverte de l'environnement professionnel et une confirmation des choix d'intégrer le parcours PPPE. Il est donc tout à fait pertinent, pour la mission, de positionner une semaine de stage au plus tard en décembre, afin de permettre une éventuelle réorientation d'étudiants ne souhaitant pas poursuivre leur licence au sein du PPPE avant la fin du premier semestre.

2.1.2. Les recommandations de la note précédente concernant les trois semaines de stages de L1 restent valables

Les recommandations émises par la mission dans sa première note¹² restent valables après les secondes visites des PPPE, à savoir :

- privilégier une répartition des stages sur l'année universitaire, en évitant tout particulièrement les stages massés en fin d'année. Privilégier une première semaine de stage dès le premier trimestre de L1 afin de renforcer le caractère professionnalisant du PPPE ;
- éviter de préempter l'intégralité de l'enveloppe de l'accompagnement individualisé dès le début de l'année afin de pouvoir répondre aux besoins de suivi individualisé émergeant en cours d'année, ainsi qu'aux besoins d'accompagnement individualisé dans le cadre des stages dans les écoles ;
- limiter à deux stagiaires au maximum le nombre d'étudiants effectuant un de leurs stages dans une même classe.

Plusieurs responsables de PPPE sont arrivés aux mêmes conclusions que la mission pour ce qui concerne les stages massés en fin d'année et ont prévu une organisation différente pour l'année prochaine, permettant la mise en place d'un stage tôt dans l'année universitaire et une combinaison de stages courts favorisant des observations dans des contextes et niveaux variés. Certains PPPE ont même prévu des observations très courtes dans des situations très particulières : stage d'une journée en collège par exemple.

Les échanges menés avec les étudiants, les tuteurs et les formateurs travaillant à la préparation aux trois semaines de stages laissent apparaître des écarts importants d'interprétation de ce qu'est un stage d'observation, ainsi que d'organisation au niveau des PPPE de la préparation aux stages et de l'exploitation de ces stages.

Dans certains cas, il n'y a pas eu de préparation au stage et pas d'exploitation *a posteriori*, le stage est vu uniquement comme un dispositif de découverte de l'école primaire et de la classe, sans objectif affiché d'acquisition de compétences.

¹² IGÉSR (décembre 2021). La mise en place des parcours préparatoires au professorat des écoles (PPPE) à la rentrée 2021. Rapport n° 2021-234.

A *contrario*, dans d'autres PPPE un travail est mené en amont et en aval de chaque stage pour permettre aux étudiants d'échanger sur leur observation, mais aussi de poser des questions s'ils ont été surpris par certaines pratiques de classe observées.

Zoom sur le travail mené par la DSDEN du Val-de-Marne pour accompagner les étudiants du PPPE de Créteil en amont et en aval de leur stage

Dès mai 2021, puis le 16 septembre 2021, ont été organisées des réunions entre l'adjointe pour le premier degré à l'inspectrice d'académie-directrice académique des services de l'éducation nationale (IA-DASEN) du Val-de-Marne, la proviseure du lycée Blum de Créteil, les responsables universitaires de la licence de sciences de l'éducation et du parcours de l'UPEC et la conseillère technique pour le premier degré du recteur, pour évoquer les stages.

Lors de ces réunions, deux points sont actés :

- le calendrier des stages : trois stages d'une semaine, un dans chaque cycle (3 au 10 décembre 2021, 21 au 25 mars 2022 et 16 au 20 mai 2022) ;
- la rémunération d'intervenants en amont et en aval du stage, le mercredi après-midi au sein du PPPE, sur la ligne budgétaire du lycée (heures d'accompagnement individualisé) ;
- le choix de classes pour les stages par la DSDEN, en s'appuyant sur des MAT déjà tuteurs de M1 ou M2 (donc rémunérés à ce titre).

Calendrier de la formation mise en place

Mercredi 13 octobre 2021 : 14 h - 16 h, Formation « Être enseignant dans une école » (menée conjointement par l'adjointe à la directrice académique des services de l'éducation nationale chargée du premier degré (ADASEN) et la conseillère académique pour le premier degré du recteur) :

- introduction : organisation de l'institution ; droits et obligations du fonctionnaire ; les programmes d'enseignement ;
- enseigner dans le Val-de-Marne : organigramme ; quelques chiffres ; les circonscriptions ;
- enseigner dans une école : les types de personnels qui interviennent ; le service des enseignants ;
- être stagiaire dans une école : se renseigner sur les horaires de l'école et la répartition des services ; respect des horaires, ponctualité ; dispositions relatives à l'hygiène et à la sécurité (surveillance récréation...) ; exemplarité (langage, tenue vestimentaire) ; collaborer et s'engager dans le travail d'équipe ;
- études de cas.

- Mercredi 17 novembre 2021 : 14 h - 17 h, Formation « Préparation du stage et grilles d'observation » (menée par une conseillère pédagogique départementale (CPD) travaillant à mi-temps à l'INSPÉ) ;

- Mercredi 15 décembre 2021 : 14 h - 16 h, Formation « Retour de stage » (en trois groupes, un par cycle, menée par trois CPD) ;

- Mercredi 30 mars 2021 : 14 h - 16 h, Formation « Retour de stage » (en trois groupes, un par cycle, menée par trois CPD) ;

- Mercredi 25 mai 2021 : 14 h - 16 h, Formation « Retour de stage » (en trois groupes, un par cycle, menée par trois CPD).

L'ensemble de ces heures sont rémunérées par le lycée sous forme de vacances prises sur les moyens dédiés à l'accompagnement individualisé.

Certaines académies ont conçu des documents spécifiques pour accompagner le travail d'observation des stagiaires et d'accompagnement des tuteurs comme par exemple l'académie de Bordeaux (PPPE de Pau) avec un document assez long présenté en annexe 4.

L'encadrement du stage est souvent confié à des MAT. Il n'y a pas de rémunération prévue pour cet accueil, ce qui semble raisonnable à la mission, étant donné qu'il s'agit ici d'un stage d'observation. La mission a néanmoins régulièrement constaté que le travail des MAT allait au-delà d'un simple accueil dans la classe : participation à des réunions en amont du stage, réunions pour répondre à des questions des stagiaires ou pour expliciter les différents temps d'enseignement et les objectifs visés en fin de journée ou sur la pause méridienne, etc. Étant donné cette absence de rémunération, les pilotes départementaux ont généralement souhaité confier ces stagiaires à des MAT accueillant déjà des stagiaires en stage d'observation et de pratique

accompagnée (SOPA) pour lesquels ils sont rémunérés. Ce choix rajoute quelques contraintes de calendrier afin d'éviter que les périodes de stages ne se superposent.

Les académies font part de difficultés pour trouver des lieux de stages. Cela reste un exercice délicat compte tenu de l'intégration du PPPE dans le cahier des charges déjà lourd de la mise en stage des étudiants du master MEEF et des AED en préprofessionnalisation quand ils existent. Pour améliorer le dispositif, l'académie d'Amiens envisage la nomination prochaine d'un IEN de circonscription référent pour la gestion de l'affectation des stagiaires PPPE.

Les échanges avec les étudiants et les tuteurs font émerger de grandes différences d'interprétation de ce qu'est un stage d'observation, avec parfois des consignes différentes en direction des tuteurs, selon les académies, qui peuvent prendre la forme de recommandations relevant plus d'un stage de pratique accompagnée que d'observation. Cependant, le plus souvent, les tuteurs ne bénéficient pas de consignes spécifiques de l'institution pour l'encadrement du stage de l'étudiant en PPPE. Dans certains cas extrêmes, ils apprennent, par l'étudiant lui-même, sa venue dans leur classe pour effectuer son stage, quelques jours seulement avant le début du stage.

Les différences d'objectifs peuvent être liées à la durée du stage, un stage d'observation de trois semaines dans la même classe étant en effet particulièrement long, il peut de façon assez naturelle se transformer en stage de pratique accompagnée après six ou sept jours dans la classe.

La mission recommande donc à nouveau l'organisation de plusieurs stages d'une semaine répartis sur l'année dans des classes différentes afin de découvrir des situations aussi variées que possible (maternelle, élémentaire, cycle 2, cycle 3, éducation prioritaire, etc.). Des cadres plus particuliers encore peuvent être découverts : unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS), section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA), unité pédagogique pour élèves allophones arrivants (UPE2A), etc., mais cela peut aussi être réservé à la deuxième année.

La mission recommande aussi une information claire des tuteurs et des directeurs concernés par cet accueil, tant pour une présentation de ce que sont les PPPE et les étudiants de PPPE que pour les attentes, en terme d'accueil, au sein de leur classe et de leur école. Cette information qui doit être disponible par écrit peut également être relayée aux intéressés lors d'une visioconférence à laquelle les tuteurs sont invités.

Pour la mission, un stage d'observation doit rester un stage d'observation ; il n'y a pas lieu de confier la gestion de la classe ou la mise en œuvre d'une séance d'enseignement à l'étudiant de L1 de PPPE. Cependant il ne s'agit pas non plus de demander au stagiaire de rester assis à observer pendant une semaine entière, celui-ci doit pouvoir être parfois actif en classe, par exemple lorsque les élèves travaillent individuellement il peut circuler dans les rangs pour répondre aux éventuelles questions des élèves, ou encore lorsque des travaux en ateliers sont proposés par l'enseignant, il peut prendre en charge l'accompagnement d'un groupe après avoir reçu les instructions qui conviennent de l'enseignant.

Le retour des MAT, passé le moment d'étonnement lié à une méconnaissance du parcours PPPE, est unanimement positif envers les stagiaires. Cela devrait être un aspect facilitant pour les prochaines mises en stage.

Recommandation n° 12 : En L1, privilégier une organisation des stages d'observation sous forme de trois stages d'une semaine, répartis sur l'année, avec un premier stage en décembre au plus tard, et, avec des classes supports aussi variées que possible (différents cycles, différents environnements, dispositifs particuliers).

Recommandation n° 13 : Informer précisément les tuteurs, en amont du stage, des attentes concernant un stage d'observation d'un étudiant de PPPE de L1.

2.2. Les stages d'observation et de pratique accompagnée de L2

L'organisation des stages de L2 n'était généralement pas encore complètement arrêtée lors des visites de PPPE par les inspecteurs généraux. Pour les académies, qui y travaillaient, l'organisation était souvent contrainte par le calendrier des stages de master MEEF, afin de ne pas risquer d'avoir des étudiants en stage dans les mêmes classes les mêmes semaines.

Plusieurs pistes intéressantes sont régulièrement proposées, comme par exemple laisser les étudiants choisir le cycle au sein duquel ils souhaitent effectuer leur stage, ou encore proposer aux étudiants de faire leur stage de L2 dans une classe où ils ont fait un stage d'observation en L1.

2.2.1. Un stage d'au moins deux semaines serait sans doute préférable pour les étudiants de L2 afin de leur permettre la prise en main de séances d'enseignement

Contrairement au stage de L1, le stage de L2 est un stage d'observation et de pratique accompagnée. Cette pratique accompagnée implique la prise en charge par l'étudiant de séances d'enseignement, préparées avec le soutien du tuteur. La prise en charge de telles séances est plus aisée si l'étudiant reste plus d'une semaine en stage afin de pouvoir travailler dans la durée avec le tuteur. La mission recommande donc que l'intégralité des trois semaines de stage soient effectuées dans la même classe ou que le stage soit éventuellement constitué d'un stage de deux semaines dans une classe et d'une semaine dans une autre classe.

Pour la mission, les objectifs d'un tel stage pour un étudiant de L2 devraient être :

- la prise en charge de temps courts de quinze minutes environ (rituels, dictée, correction d'un exercice, etc.) à la fin de la première semaine ;
- la prise en charge de séances d'enseignement de 45 minutes (séance de sciences, de mathématiques, d'étude de la langue, etc.) lors de la deuxième semaine ;
- la prise en charge d'une demi-journée complète à la fin de la deuxième ou de la troisième semaine.

Comme pour le stage de L1, il est sans doute préférable d'éviter une concentration des trois semaines de stage en fin d'année universitaire, si l'on souhaite pouvoir mener une véritable exploitation *a posteriori* de l'expérience vécue lors du stage.

Recommandation n° 14 : En L2, privilégier la mise en place d'un stage d'au moins deux semaines dans la même classe, en évitant une concentration des trois semaines de stage en toute fin d'année universitaire.

2.2.2. La rémunération des tuteurs de stage de pratique accompagnée de L2 n'est actuellement pas prévue

Si en L1, l'absence de rémunération pour les tuteurs semble justifiée car ceux-ci n'ont pas de travail en dehors de la classe pour cet accueil qui est uniquement un stage d'observation, elle ne l'est plus pour le stage de L2 qui est un stage d'observation et de pratique accompagnée, pour lequel il est attendu des tuteurs qu'ils accompagnent les stagiaires dans la préparation de séances d'enseignement en amont des journées de stage.

La mission estime que la rémunération pour un stage d'observation et de pratique accompagnée de trois semaines devrait être égale à 50 % de la rémunération d'un tuteur de stagiaire en SOPA de première année de master MEEF effectuant un stage de six semaines¹³.

Recommandation n° 4 : Prévoir une rémunération des tuteurs du stage de trois semaines de L2 égale à 50 % de la rémunération d'un tuteur du stage d'observation et de pratique accompagnée de six semaines d'un étudiant de première année de master MEEF (rémunération par étudiant, à partager entre les tuteurs, s'il y en a plusieurs, au prorata de la durée d'encadrement).

Certaines académies envisagent de garder les mêmes classes d'accueil en L1 et en L2 afin de compenser l'absence de rémunération pour les stages d'observation et de faciliter le lancement du travail de pratique accompagnée en L2.

2.3. Le stage à l'étranger en L3

Le chantier est ouvert, mais bien des aspects restent encore à traiter : financement, hybridation du parcours afin d'être éligible à un financement Erasmus+, positionnement du stage dans l'année universitaire, contenu du stage, modalités de validation du stage, etc.

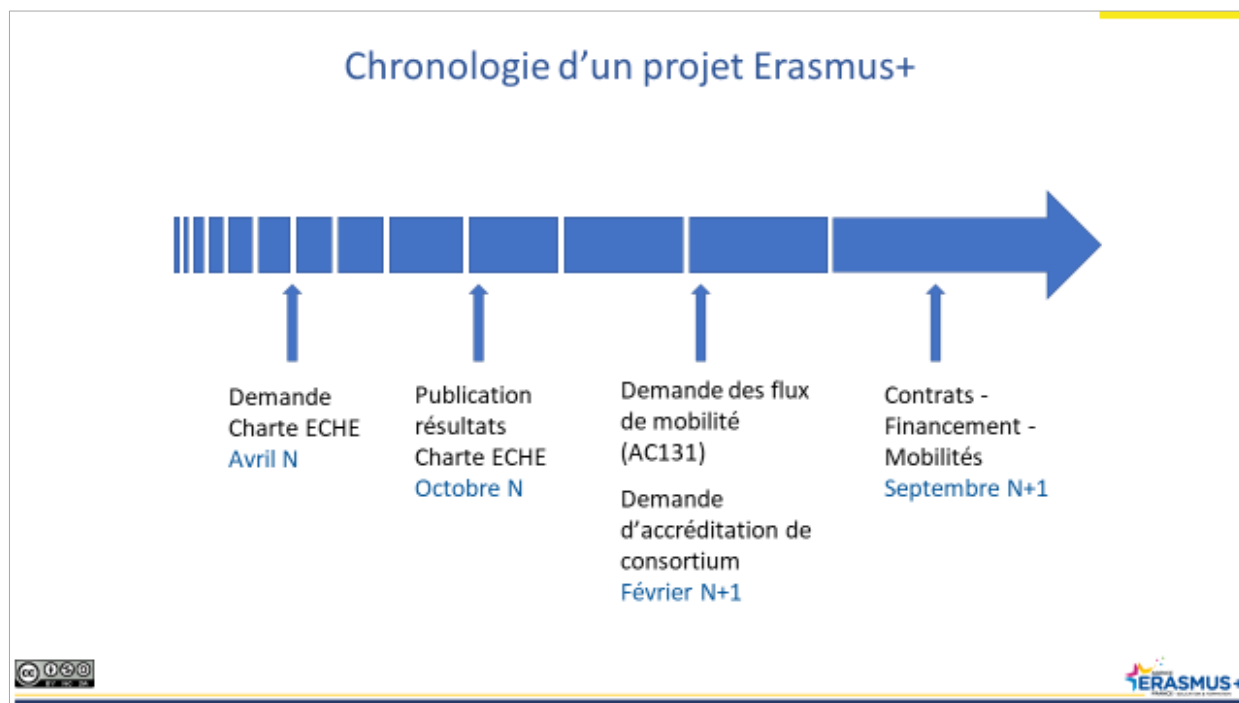
¹³ Cette rémunération est actuellement de 150 € par stagiaire. Il peut être noté que la mission a demandé le doublement de cette rémunération dans un rapport récent (Rapport n° 2022-098)

La publication en janvier 2022 du Guide mobilité a permis de renforcer les échanges portant sur le stage à l'étranger entre l'université et le lycée. Certains lycées se sont lancés dans la demande de Charte Erasmus pour l'enseignement supérieur (ECHE). Cette charte est destinée à servir, en les renforçant, les objectifs de la politique internationale de l'établissement. Elle engage les établissements sur plusieurs points :

- assurer l'égalité des chances des bénéficiaires (non-discrimination et inclusion) ;
- assurer la reconnaissance des acquis des activités réalisées dans le cadre du programme Erasmus+ ;
- favoriser la mise en place d'Erasmus+ Digital ;
- inciter les participants à adopter des pratiques respectueuses de l'environnement ;
- promouvoir l'engagement civique et la citoyenneté active des participants au programme Erasmus+.

Elle permet à l'établissement de bénéficier directement de financement pour ses élèves et ses enseignants et donc notamment pour les étudiants de PPPE. Le calendrier de dépôt de demande de la charte ECHE et de financement pour des mobilités est rappelé ci-dessous.

Figure n° 5 : Extrait du Guide mobilité, illustration produite par Erasmus+ France



Source : Erasmus+

Pour les établissements qui n'ont pas effectué de demande de charte ECHE au premier semestre 2022, il est maintenant trop tard pour obtenir des financements pour la première cohorte d'étudiants *via* le lycée. Des bourses Erasmus+ peuvent néanmoins être obtenues *via* l'université.

Des proviseurs ont engagé une démarche vers le délégué académique aux relations européennes et internationales et à la coopération (DAREIC) de leur rectorat. Pour certains PPPE, la direction des relations internationales (DRI) de l'université est également mobilisée. Les responsables de PPPE pourraient également s'adresser aux INSPÉ qui ont généralement des partenariats à l'international. Cependant, pour l'instant, aucune piste concrète n'a été présentée aux inspecteurs généraux lors des échanges menés. Certains étudiants risquent de se retrouver en difficulté, soit qu'ils n'auront pas trouvé de lieu de stage, soit qu'ils n'auront pas trouvé de financement pour leur stage, à la rentrée 2023, si un travail n'est pas mené dès la rentrée universitaire 2022, pour les accompagner dans leur recherche de stage : calendrier des stages, soutien institutionnel pour la recherche d'un lieu de stage (responsables des PPPE, DAREIC et DRI), éclairages sur les financements possibles, etc.

Le cas des étudiants des PPPE situés en outre-mer est particulier, ils peuvent eux aussi bénéficier de financement Erasmus+ si le stage a lieu dans un pays partenaire. Par ailleurs, en outre-mer comme ailleurs, 20 % des financements Erasmus+ peuvent être utilisés pour des stages dans des pays non partenaires et donc notamment des pays proches de ces territoires éloignés de l'Europe.

De façon générale, l'état d'avancement de certains PPPE à la préparation de ces stages à l'étranger peut laisser craindre que certains étudiants n'aient pas identifié de lieu de stage en fin d'année universitaire prochaine.

Recommandation n° 15 : Pour les responsables des PPPE de la première vague :

- fixer dès la rentrée 2022, la période des stages à l'étranger pour l'année de L3 (2023-2024), en prévoyant à la fois le positionnement des quatre semaines sur place et la ou les périodes à distance en amont ou en aval pour les stages hybrides financés par des bourses Erasmus+ ;
- mettre en place des séances de travail avec les étudiants de L2, dès le début de l'année universitaire, sur l'organisation et le repérage de lieux de stage pour la L3, en impliquant la DAREIC du rectorat, la DRI de l'université et toutes les entités locales pertinentes.

Recommandation n° 16 : Pour les responsables de PPPE de la seconde vague, lancer dès la rentrée 2022, des séances de travail du groupe de pilotage du PPPE sur la thématique du stage à l'étranger en L3 : repérage de fonds de soutien, charte ECHE pour le lycée, repérage de lieux d'accueil des stagiaires, etc.

Recommandation n° 2 : Prévoir les alternatives au stage à l'étranger pour les étudiants sans solution à la rentrée 2023.

3. Les AED en préprofessionnalisation

3.1. Un dispositif existant depuis la rentrée 2019

Pour améliorer l'attractivité du métier de professeur et faire émerger un nouveau vivier de candidats, la loi pour une école de la confiance prévoit la possibilité de recruter des assistants d'éducation (AED) qui pourront bénéficier sur trois ans d'un parcours de professionnalisation et, progressivement, exercer des fonctions d'enseignement ou d'éducation.

Le recrutement, les fonctions et les conditions d'emploi sont fixés par une circulaire publiée en novembre 2019¹⁴. Le dispositif cible particulièrement les étudiants boursiers, l'objectif étant notamment d'attirer et de sécuriser les parcours des étudiants financièrement défavorisés.

Ces AED en préprofessionnalisation sont recrutés pour exercer les activités pédagogiques décrites dans le tableau ci-après.

Tableau n° 1 : Activités pédagogiques attendues des AED en préprofessionnalisation

En L2	<ul style="list-style-type: none"> – observation en école primaire ; – interventions ponctuelles sur des séquences pédagogiques, sous la responsabilité du professeur ; – participation à l'aide aux devoirs et aux leçons.
En L3	<ul style="list-style-type: none"> – activités mentionnées au titre de l'année précédente à l'exception de l'observation en école primaire ; – autres activités éducatives. En particulier, activités pédagogiques complémentaires (APC).
En M1	<ul style="list-style-type: none"> – activités mentionnées au titre de l'année précédente ; – enseignement de séquences pédagogiques complètes (notamment remplacement d'enseignants compatible avec la continuité pédagogique des enseignements en donnant priorité à des remplacements prévus à l'avance).

Source : Circulaire n° 2019-156 du 6-11-2019

¹⁴ Circulaire n° 2019-156 du 6-11-2019.

Le service d'enseignement des AED est de huit heures hebdomadaires sur trente-six semaines, ce temps de présence hebdomadaire pouvant être aménagé pour tenir compte de l'organisation des enseignements. Les heures restantes pour atteindre les 312 heures de présence annuelles dans l'école peuvent être notamment consacrées à la préparation des interventions devant les élèves, à l'analyse réflexive, en lien avec le tuteur en établissement ou en école, à la participation aux réunions des comités et instances propres aux écoles et à la participation aux réunions organisées périodiquement par le rectorat pour tous les bénéficiaires de contrat de préprofessionnalisation relevant d'une même « promotion ».

Pendant toute la durée de leur contrat, les AED en préprofessionnalisation bénéficient d'un accompagnement adapté grâce à la mise en place d'un double tutorat, avec un tuteur de terrain dans l'école et un tuteur référent en université.

Le montant mensuel brut de rémunération est de 862 € la première année, 1 198 € la deuxième année et 1 219 € la troisième année. Cette rémunération est cumulable avec une bourse d'étude sur critères sociaux.

Le recrutement d'AED en préprofessionnalisation nécessite bien évidemment des accords entre le rectorat et l'université, pour signer les contrats d'une part, pour aménager les emplois du temps des étudiants et mettre en place les tutorats prévus d'autre part. Il n'est actuellement proposé que dans certaines académies.

Un document de présentation du dispositif AED en préprofessionnalisation, produit par le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse, est reproduit en annexe 5.

3.2. Un dispositif difficile à mettre en œuvre en PPPE étant donné les emplois du temps chargés des étudiants

Plusieurs responsables de PPPE se sont interrogés sur la possibilité de proposer aux étudiants de leur PPPE de signer un contrat d'assistant d'éducation en préprofessionnalisation, le cas le plus simple étant bien évidemment quand une telle possibilité était offerte les années précédentes aux étudiants de la licence support, comme à Créteil. En effet, les enseignements sont alors organisés de façon à permettre aux étudiants d'effectuer leur service en école tout en suivant l'intégralité des cours prévus en licence.

Le service des AED en préprofessionnalisation dans le premier degré est traditionnellement organisé sur une journée hebdomadaire pendant les 36 semaines de l'année scolaire. Il est généralement demandé aux AED de participer aux éventuelles réunions ou activités pédagogiques complémentaires (APC) organisées pendant la pause méridienne ou en fin de journée afin d'approcher les huit heures hebdomadaires dues.

La principale difficulté pour les responsables de PPPE est de libérer une journée hebdomadaire complète pour permettre aux étudiants de suivre l'intégralité des enseignements prévus dans le cadre du PPPE sur les quatre jours restants. Cette organisation peut avoir des implications sur les emplois du temps des étudiants du PPPE qui n'ont pas fait le choix d'être assistants d'éducation, mais aussi sur ceux des étudiants de la licence hors PPPE.

Des contraintes de périodes d'examens peuvent rendre impossible la présence des AED dans l'école certaines semaines, ces journées pouvant être aisément récupérées lors des semaines sans cours à l'université (différence entre un calendrier scolaire de 36 semaines et le calendrier du PPPE sur 28 semaines).

Le travail comme AED au sein d'une école est bien évidemment pris en compte pour le stage d'observation et de pratique accompagnée, ces observations et la pratique accompagnée pouvant être effectuées au sein de l'école où est affecté l'étudiant. Il peut être difficile d'organiser à la fois les emplois du temps sur quatre jours pour les étudiants AED et de libérer trois semaines dans le calendrier annuel pour le stage des étudiants non AED, dans ce cas une solution proposée par certains PPPE est d'organiser le stage de trois semaines sous forme de 12 journées filées, avec des jours alignés sur le service des étudiants AED.

3.3. Des questions autour de la L3 et du stage à l'étranger

Le stage à l'étranger prévu en L3 risque d'interférer avec le contrat d'AED en préprofessionnalisation. En effet, les étudiants ne pourront pas être à la fois dans leur école et en stage à l'étranger. Le contrat d'AED peut être suspendu le temps du stage pour permettre de libérer l'étudiant de ses obligations envers l'école.

Pour certains responsables rencontrés, cette suspension semble difficilement envisageable pour leurs étudiants qui ont besoin de leur rémunération pour vivre, car ils abandonnent leur emploi antérieur éventuel lorsqu'ils signent un contrat d'AED. Une autre solution pourrait sans doute être une demande d'autorisation d'absence au supérieur hiérarchique avec la récupération des jours d'absence.

4. Les enseignements délivrés au lycée

4.1. Les professeurs de lycée expriment un avis globalement positif sur les éléments de cadrage, nonobstant quelques ajustements proposés

De façon générale, les enseignants de lycée expriment une grande satisfaction à exercer au sein du PPPE, tant pour la qualité des relations avec les étudiants qui sont, selon eux, fortement engagés et qu'ils considèrent déjà souvent comme de futurs collègues, que pour le travail mené au sein de leur discipline. Ils témoignent de la nécessité d'un engagement fort en cette première année pour construire des cours nouveaux sur des thématiques qu'ils n'ont pas nécessairement abordées dans leurs autres cours, comme par exemple la préhistoire pour les professeurs d'histoire-géographie. L'angle d'approche est également nouveau, avec l'objectif de faire prendre du recul aux étudiants sur les contenus dispensés afin de leur permettre de construire ultérieurement leur propre enseignement.

L'esprit général des enseignants de lycée est assez bien résumé par le témoignage suivant d'un professeur : *« Je ne regrette absolument pas d'avoir postulé pour enseigner dans ce parcours, car les étudiants sont motivés, volontaires et mus par un vrai projet de devenir enseignant dans le premier degré. On sent qu'une réflexion didactique commence à émerger, minime et à leur niveau. Les étudiants perçoivent le lien entre ce que nous pouvons faire ensemble et les enjeux réflexifs et pédagogiques qui seront les leurs en école primaire autour de la lecture, de l'écriture, de l'étude de la langue et de l'oral. La mue observée tout au long de l'année est gratifiante et stimulante, tout comme le travail de liaison avec l'université, la direction du lycée, l'équipe pédagogique de cette promotion et les rencontres avec les interlocuteurs extérieurs du premier degré ».*

4.1.1. Français

En français, la majorité des professeurs exprime sa satisfaction quant au cadrage : il est considéré comme cohérent et adapté au niveau des étudiants. Les objets d'étude proposés en première année permettent de choisir des œuvres à lire différentes de ce qu'ont connu les élèves dans le secondaire et de proposer des activités variées. Les deux thématiques « Aventure » et « Enfant » sont pertinentes dans la formation de futurs professeurs des écoles. La gamme des écrits à travailler est large. Le lien avec l'image est apprécié. Cet enseignement renouvelé est même reçu comme un soulagement par des étudiants qui ont rencontré des difficultés en français au lycée. L'interprétation littéraire peut toutefois s'avérer problématique, c'est une notion que les étudiants semblent découvrir.

Selon la licence support du PPPE, les propos des enseignants peuvent être plus nuancés : *« Mes étudiants sont des scientifiques. La lecture ne les motive pas forcément. Il est nécessaire de motiver l'apprentissage et de rappeler l'intérêt d'avoir des exemples pour la dissertation du concours de recrutement ».*

En revanche, en matière d'étude de la langue, le programme de première année est qualifié de dense et le niveau visé a dû être réévalué car les étudiants ont des lacunes en connaissances grammaticales et des difficultés en réflexion sur la langue. Des propositions de meilleure répartition sur les trois années de la licence sont formulées. Un professeur souligne l'importance de revoir les bases et de consolider la connaissance de la langue afin d'améliorer l'expression écrite et orale chez des étudiants qui seront demain des enseignants.

Zoom sur le PPPE d'Angers

Tous les projets menés avec cette première promotion, en 2021-2022, dans le cadre du cours de français, ont donné du sens à la discipline et se sont révélés porteurs (voire déclencheurs) d'intérêt pour les différents champs disciplinaires des éléments du cadrage.

Prix Littéraire des lycéens et des apprentis des Pays de la Loire :

- lecture de six romans contemporains ;
- écriture, sous la forme d’ateliers, d’un slam et d’un Journal du lecteur ;
- oral sous la forme de cafés littéraires ;
- conférences, interventions extérieures avec les rencontres de trois écrivains tout au long de cette année, qui ont permis la mise en place d’une vraie réflexion sur le sujet lecteur et sur l’écriture.

Projet Slam : écriture et oral.

Parcours théâtral autour des mythes et de leur (dé)construction (quatre pièces au Quai à Angers) : oral, écriture et ouverture culturelle (connaissances littéraires et artistiques).

4.1.2. Histoire-géographie

Les professeurs jugent très majoritairement le cadrage clair, même si des précisions seraient souhaitées sur le niveau attendu, cohérent par rapport au programme de l’école primaire, adapté au niveau des étudiants et, surtout, inédit dans les thématiques traitées par rapport au lycée, ce qui évite les redondances. Un bémol est exprimé par les régions d’outre-mer qui souhaiteraient une plus grande prise en compte du niveau local.

Pour l’histoire, le thème « Préhistoires en Europe » et les notions relatives à l’archéologie permettent de faire réfléchir à la question du temps et aux enjeux environnementaux. Le nombre d’objets d’étude paraît toutefois peu réaliste au regard de l’horaire consacré à la discipline ; une redéfinition du thème 2 « *Vivre au Moyen-Âge et à l’époque moderne en Europe* » est souhaitée.

En géographie, les thèmes permettent de bien mettre en valeur les spécificités de la discipline et de faire utiliser les outils de la géographie aux futurs professeurs des écoles.

Un professeur fait observer l’intérêt qu’il y aurait à sensibiliser les étudiants aux enjeux de ces enseignements : « *D’une manière générale il serait intéressant sur un thème d’ouvrir la réflexion des étudiants sur l’utilisation de nos disciplines pour la compréhension des enjeux contemporains ou même le décryptage de l’actualité. Ainsi, par exemple, en géographie, une approche géopolitique ciblée sur un enjeu contemporain (les ressources, la gouvernance mondiale...) serait pertinente. Cette approche permettrait de faire comprendre aux étudiants le rôle de nos disciplines dans la formation de l’esprit critique et la compréhension de l’actualité* ».

4.1.3. Philosophie morale et politique

Les professeurs de philosophie ont un avis positif sur le cadrage : le programme proposé leur paraît en cohérence et en continuité avec celui du lycée, ce qui permet de faire des rappels, des approfondissements, tout en s’appuyant sur des acquis. Les trois « objets d’étude » proposés par le cadrage (notions de vérité, savoir, croyance / philosophie morale / philosophie politique) sont à la fois variés et ajustés à des étudiants qui se préparent à être professeurs des écoles.

Un enseignant regrette toutefois que le cadrage de L2 et L3 soit relativement restreint à la question de la laïcité, en particulier en L3.

Les difficultés recensées tiennent au parcours antérieur des étudiants : ceux qui sont issus de filières professionnelles n’ont pas fait de philosophie et ont peu rédigé durant leur parcours dans le secondaire. Ceux qui sont issus de filières technologiques ont abordé la philosophie mais de manière plus superficielle. L’hétérogénéité est ici le principal problème rencontré dans la didactique. Les étudiants ont majoritairement des problèmes de conceptualisation et parfois des difficultés rédactionnelles importantes.

4.1.4. Langue vivante

Globalement, le cadrage paraît pertinent et les professeurs apprécient la relative liberté dans les thèmes qui permet de concilier thématiques du primaire et réflexion intellectuelle. Quelques-uns souhaiteraient toutefois un cadrage plus précis. Ils observent que la consolidation du niveau B2 est essentielle pour un futur enseignement de la langue. Ils qualifient d’indispensable l’accent sur la maîtrise du système phonologique.

D'aucuns regrettent cependant une introduction à la pédagogie de l'enseignement des langues uniquement à partir de la deuxième année. Les étudiants de la promotion de cette année ont montré leur goût pour les activités les impliquant en tant que concepteurs de contenu. Cela les motive, et c'est ce qu'ils attendent en venant dans cette formation. Il est donc proposé d'introduire dès la L1 le regard pédagogique : « *La sensibilisation à l'enseignement de type EMILE¹⁵ et à l'approche actionnelle ont été abordées dès le second semestre de la L1 (préconisé en L2 dans le cadrage) pour donner aux étudiants davantage l'envie de perfectionner leurs compétences en langue. Création et mise en pratique mettent les étudiants face aux enjeux de l'acquisition et de la maîtrise des compétences en langues auxquels ils sont eux-mêmes confrontés dans le cadre du cours* ».

Pour les professeurs, le problème réside essentiellement dans la très grande hétérogénéité du niveau des étudiants qui va d'un niveau très fragile à une fluidité quasi parfaite. Cette première année avait pour objectif le renforcement du niveau B1-B2. Cependant, certains étudiants arrivent avec un niveau bien en-deçà. Un enseignant décrit ainsi le profil de ses étudiants : « *En ce qui concerne les compétences orales, un tiers a un niveau A2, un tiers B1 et un tiers B2 à consolider* » ; certains enseignants vont jusqu'à positionner leurs étudiants au niveau A1. Des adaptations ont été nécessaires. L'augmentation du volume horaire est suggérée par certains enseignants. Un autre professeur propose de recruter un lecteur (assistant de langue pour le supérieur) afin d'aider à la gestion de l'hétérogénéité. Un dernier évoque la passation d'une certification en langue pour les étudiants admis en PPPE.

En termes d'adaptation, certains enseignants interrogés suggèrent d'intégrer dans le parcours un volet visant à la préparation de l'épreuve optionnelle au concours ou encore à la préparation de la mobilité en L3.

Recommandation n° 18 : mettre en place des groupes de besoins en langues vivantes, y compris en mixant publics de L1 et de L2 et en alignant tout ou partie de l'horaire de L2 sur une part de l'horaire de L1.

4.1.5. Mathématiques

Le programme de mathématiques est cohérent et adapté. Les thèmes choisis permettent une diversification des activités. Le travail porte essentiellement sur le sens des notions visées et sur ce point, il est intéressant pour tous les étudiants qui « *découvrent* » finalement de nombreux points.

Cependant, des professeurs pensent que certains points du cadrage mériteraient d'être explicités (Théorème de Thalès et certains savoir-faire en programmation avec le logiciel Scratch). D'aucuns regrettent qu'il n'y ait pas d'épistémologie, pas de réflexion proposée sur ce que sont les mathématiques, sur leur lien avec la société, sur leur aspect social.

Un professeur suggère un apport dans le cadrage, celui du lien entre ces notions du cadrage et l'école primaire, par exemple le lien entre dénombrement / probabilités et l'enseignement en primaire. Pour la mission, il pourrait s'agir de la production d'un document ressource éclairant notamment les enseignants du lycée sur l'utilisation, par un professeur des écoles, des connaissances visées par le cadrage.

La difficulté est la gestion de la forte hétérogénéité entre des étudiants à qui il manque sérieusement des bases de niveau collège pour certains et d'autres qui ont suivi l'enseignement de spécialité de mathématiques, maîtrisant bien les connaissances de collège et lycée.

4.1.6. Sciences et technologie

- Les sciences de la vie et de la terre (SVT)

Le cadrage manque un peu de précision sur le niveau de détail qui doit être apporté, notamment en biochimie, qui semble être bien au-delà du programme du CRPE¹⁶ par exemple.

Certains enseignants jugent le programme décalé par rapport aux objets d'enseignement du primaire. Un professeur suggère : « *La mitose, la méiose et le brassage génétique ainsi que le diabète pourraient être remplacés par la digestion et l'équilibre alimentaire, la présentation de l'anatomie de l'homme, une partie sur bactéries, virus et règles d'hygiène, l'anatomie des plantes et leur reproduction* ».

¹⁵ Enseignement d'une matière Intégré en langue étrangère.

¹⁶ Concours de recrutement des professeurs des écoles.

Les professeurs insistent sur la nécessaire adaptation des supports et des notions afin que les étudiants venant de tous bords les comprennent. En effet, certains étudiants ont un bac professionnel et n'ont plus fait de SVT depuis la troisième. Il est aussi indispensable d'expérimenter, de modéliser en SVT, d'où l'importance des effectifs réduits (matériel disponible suffisant, conditions de sécurité réalisées, pouvoir s'occuper de tous de façon équitable) et des heures de dédoublement.

- La physique-chimie et la technologie

Le cadrage est perçu comme très intéressant mais très lourd à traiter dans le temps imparti, en particulier avec des étudiants qui n'ont pour la plupart pas suivi l'enseignement de spécialité physique-chimie en première et en terminale. Des professeurs souhaiteraient pouvoir organiser plus de séances de travaux pratiques. Ils observent que certaines notions du cadrage permettent de faire du lien avec le programme des cycles 1, 2 et 3, comme, par exemple, les changements d'état au programme du cycle 2 ou les mélanges et solutions au programme du cycle 3, alors que d'autres notions sont des connaissances pures d'un niveau lycée ou licence à avoir par les étudiants. Les enseignants considèrent que le passage de l'un à l'autre n'est pas simple à faire...

Ils interrogent aussi les finalités de cet enseignement : a-t-il pour objectif de faire acquérir l'ensemble des notions nécessaires pour préparer le futur concours et/ou de privilégier la mise en œuvre de démarches scientifiques ? Ces deux aspects sont importants mais rentrent difficilement dans le volume horaire proposé compte tenu du niveau scientifique de départ des étudiants. *« Je trouve qu'il serait souhaitable d'aborder des notions permettant aux étudiants d'avoir de solides bases pour enseigner, les mettre en confiance pour qu'ils aient envie de faire des sciences avec leurs élèves ».*

Certains interrogent la répartition horaire sur les semestres : il serait peut-être intéressant de faire un seul bloc « physique-chimie » dans l'année pour avoir un nombre suffisant de semaines pour traiter un thème plutôt que de répartir sur les deux semestres.

4.1.7. Éducation physique et sportive

De façon générale, les professeurs apprécient la souplesse du cadrage qui a permis une grande liberté dans la mise en œuvre de l'enseignement. La volonté de « revisiter » tous les champs d'apprentissage semble pertinente, et permet d'amener tous les étudiants vers la discipline en trouvant une « porte d'entrée » pour chacun, sportifs et non sportifs, par le plaisir.

Le niveau visé paraît cohérent avec le niveau des étudiants. En revanche la natation semble inquiéter nombre d'entre eux.

Quelques propos discordants ont toutefois été entendus, sur les contenus d'une part et sur les modalités de pratique d'autre part :

- *« Le fait d'ambitionner l'enseignement des cinq champs d'apprentissage est irréaliste au vu du volume horaire, d'autant plus que le champ 5 n'est pas fondamental dans le cadre du primaire. »*
- *« Le choix des modalités de pratique par l'étudiant (performer ou « pratique » bien être) n'est pas compatible avec le fait de vivre des expériences motrices diverses. Les étudiants doivent être confrontés à toutes les modalités de pratique et en tirer les conséquences éducatives et motivationnelles ».*

Enfin, certains enseignants considèrent que si le cadrage national proposé semble cohérent en EPS, la part faite à l'animation d'une situation d'apprentissage afin d'expérimenter comment construire, animer, adapter et réguler une situation devant des élèves, prévue en L3, apparaît trop tard.

Un professeur suggère par ailleurs de sensibiliser les étudiants à l'adaptation des pratiques physiques et sportives aux élèves en situation de handicap.

4.1.8. Enseignements et éducation artistiques

- Arts plastiques

L'avis de ce professeur d'arts plastiques rend bien compte de l'expression générale : *« Dans la mesure où notre mission est surtout de susciter une curiosité et un questionnement par rapport aux phénomènes*

artistiques et plastiques, il y a une souplesse suffisante dans le cadrage. Ceci dit, le niveau de référence officiellement fléché, à savoir le programme d'option de terminale, est hors d'atteinte. Le niveau des étudiants est, sauf très rares exceptions, celui de fin de 3^{ème} générale. Le dernier cours qu'ils ont eu est, pour l'écrasante majorité, le dernier contact qu'ils ont eu avec l'art. Cela étant, tous font montre de bonne volonté et sont conscients qu'un minimum de maîtrise des images leur est indispensable ».

Un professeur propose d'enrichir les objets d'étude avec des pistes de travail autour des questionnements artistiques dans le cadre de la pratique, de manière à renforcer la visibilité des attentes pédagogiques.

- Éducation musicale

Les avis des professeurs sont ici aussi convergents. Ils apprécient la souplesse qui leur est laissée et la dynamique de projet conforme à l'esprit des programmes de lycée en éducation musicale.

En musique, la très grande majorité des étudiants n'a pas pratiqué depuis le collège et beaucoup de notions semblent « perdues », le vocabulaire descriptif par exemple. La remise à niveau est donc nécessaire. La priorité a été donnée au travail de la voix, du rythme, à l'appropriation du vocabulaire, à l'apprentissage de chants, à l'analyse musicale.

Il semble raisonnable aux enseignants de viser un niveau « option facultative » en fin de L3.

En effet, si le cadrage avec le programme d'enseignement optionnel du lycée est pertinent, le volume horaire, très contraint, correspond davantage à celui du cycle 4 sur un volume annuel moindre.

Les professeurs observent que les étudiants sont sérieux et impliqués avec une volonté de réussite, même ceux qui n'ont pas « d'affinité » particulière avec la discipline.

Un professeur fait une suggestion pour les étudiants de deuxième année du PPPE : « Il serait intéressant qu'ils puissent intégrer la chorale de l'établissement afin d'avoir une pratique vocale en chœur régulière. Cette activité leur permettrait aussi de mettre en pratique les bases de la direction de chœur (prévu dans les contenus pédagogiques de deuxième année) ».

4.2. Un lien avec les enseignements de licence très dépendant de la licence support du PPPE

Dans le cas des licences généralistes, comme les sciences de l'éducation, des ponts entre les enseignements au lycée et à l'université ont parfois été établis. Ainsi en français, un professeur de lycée a pu travailler sur une étude de l'évolution de l'éducation à travers les siècles, avec un lien plus étroit au 18^e siècle fondé sur l'étude d'extraits de l'Émile de Rousseau, que les étudiants avaient à lire dans l'un des cours de L1. Dans le même lycée, en mathématiques, le professeur mentionne une prise en compte de la demande de la collègue universitaire qui intervient en L2 de travailler sur certains contenus avant les cours sur la didactique des mathématiques dispensés à l'université. *A contrario*, sur certains sites, il n'existe aucun lien entre lycée et université.

Dans les enseignements « partagés » entre lycée et université, qu'il s'agisse des licences de lettres, de mathématiques, de sciences ou d'arts plastiques, des complémentarités et une cohérence d'approche ont été recherchées. Les contenus ont pu être répartis. Le rôle du professeur coordonnateur est ici souligné. Des étudiants ont cependant pu faire part du décalage important entre les cours dispensés au lycée et à l'université en termes de difficulté d'approche des notions, en particulier dans le cas de PPPE adossés à une licence de lettres ou de mathématiques.

Les enseignants de mathématiques du PPPE témoignent ainsi régulièrement des aménagements menés lorsque la licence support est une licence de mathématiques comme pour les deux témoignages ci-après.

Zoom : témoignages de professeurs de mathématiques de lycée au sein de PPPE adossés à une licence de mathématiques

Premier professeur

« Le cadrage national en mathématiques est peut-être adapté en cas de non adossement à une licence dans laquelle les mathématiques constituent la matière prépondérante.

Sur la forme, la répartition spiralée, dans ce cas, est intéressante mais inadaptée dans notre PPPE alors que doivent être menés en parallèle des enseignements mathématiques secondaires et universitaires.

Sur le fond, le contenu est adapté à un étudiant qui se destine à enseigner les mathématiques dans le 1^{er} degré et va passer le CRPE, mais inadapté à un étudiant qui va recevoir des cours de mathématiques de niveau universitaire.

Prenons uniquement deux exemples :

- Les fonctions n'interviennent dans le cadrage qu'en 2^{ème} année avec des notions qui relèvent de la seconde. À l'université, les étudiants dès la L1 vont être amenés à manier cet outil dans la continuité de ce qu'ils auront appris en spécialité mathématiques terminale et en montant en gamme.

- Le PGCD et le PPCM n'interviennent qu'en troisième année alors qu'un enseignement d'arithmétique dans Z est programmé en L1 du côté universitaire.

Nous avons donc été amenés à réorganiser le cadrage national et aussi à l'approfondir ».

Deuxième professeur

« Dans un commun accord entre les différents intervenants de la matière, nous avons tenté de réduire le fossé entre les parties mathématiques relevant du lycée et de l'université en musclant le cadrage et en réduisant fortement les attendus d'une licence de mathématiques classique.

Pour la partie lycée, nous nous appuyons ainsi sur le cadrage en approfondissant les notions et même en ajoutant comme, par exemple, la notion de congruence, la partie analyse de première et de terminale (second degré, dérivation, Logarithme, exponentielle, etc.).

Il faut souligner que cet aplanissement des difficultés liées au grand écart existant entre l'objectif du PPPE et l'objectif de licence de mathématiques pour nos étudiants, avec des enseignements de niveau universitaire, a été rendu possible grâce au dialogue permanent, fécond, confiant entre, notamment, les équipes pédagogiques du lycée et de l'université en mathématiques ».

La mission observe toutefois que ces difficultés sont fortement liées au profil des étudiants admis : les PPPE adossés à une licence de mathématiques ont souvent admis, faute de candidats, des étudiants n'ayant pas suivi l'enseignement de spécialité « mathématiques » au lycée.

Pour la mission, ces libertés prises par rapport au cadrage des enseignements du lycée ne posent pas de problèmes tant qu'elles portent sur la discipline de la licence support. En effet, l'objectif premier du PPPE est de s'assurer d'une maîtrise solide des connaissances disciplinaires nécessaires aux professeurs des écoles et il est clair que la maîtrise, par les étudiants, des connaissances dans la discipline de la licence ira bien au-delà des attentes et des besoins du futur professeur des écoles.

4.3. Un dispositif d'évaluation conçu au sein de chaque PPPE, avec des constantes et des variantes d'un PPPE à l'autre

L'organisation de l'évaluation au lycée a bien évidemment été contrainte par les conditions réglementaires de la licence support : contrôle continu, examen, compensation, note minimale, épreuve de seconde chance, etc.

En règle générale, l'évaluation des enseignements au lycée prend appui sur plusieurs travaux de nature différente. Ainsi de ce professeur d'histoire-géographie qui explique qu'il propose des analyses de documents, des questions problématisées, des comptes rendus de lecture, des exposés oraux, des recherches documentaires. C'est le principe du contrôle continu qui a été retenu. La moyenne des notes, coefficientées en fonction des travaux, devient la note certificative.

Dans certaines disciplines, pour ne pas empiéter sur le temps d'enseignement, des professeurs ont mis en place des évaluations asynchrones à distance amenant à une réflexion sur leur contenu plus réflexif que fondé sur une restitution.

En philosophie, les professeurs insistent sur la nécessité de varier les exercices : questions sur un texte inconnu, questions sur un texte à la suite d'une explication commune en classe, contrôle sur des points du cours, essai philosophique assez libre, etc. et de prendre en compte la dimension de l'oral. Comme ce professeur qui explique sa démarche : « *Quelle que soit la notion étudiée dans le cours, j'ai pris beaucoup d'exemples liés à l'enfance ou l'enfant. Au fur et à mesure, il m'est apparu, en effet, que les étudiants se représentaient dans leur futur rôle de professeurs des écoles, qu'ils étaient avides de ce lien entre le cours de philosophie et leur pratique à venir. J'ai donc aussi veillé, lors des exercices d'évaluation, à toujours réserver une question qui leur permettait de faire ce lien entre le propos du texte ou le sujet de réflexion et leur futur métier. À chaque fois, cette question a été traitée par eux avec un intérêt manifeste* ».

Dans les enseignements scientifiques, des équipes se sont accordées sur un projet d'évaluation partagé, comme l'explique un enseignant : « *L'évaluation s'est construite en concertation avec les collègues de sciences : une part de notation en contrôle continu (coefficient 0,5 pour chaque matière) et une évaluation commune (coefficient 1 pour chaque matière) en fin de semestre sur les notions travaillées dans chaque cours (sciences de la vie et de la terre, physique-chimie et technologie). La note finale allouée correspond à la moyenne issue de l'ensemble des résultats* ».

Dans le domaine des enseignements artistiques, les professeurs valorisent à la fois la pratique et les travaux écrits, comme l'explique un enseignant d'éducation musicale : commentaires d'écoutes à rédiger hors classe ou en devoirs surveillés ; projet musical incluant l'enregistrement de la voix chantée ; direction du groupe classe par les étudiants ; création ; etc. En arts plastiques, des productions ou projets artistiques individuels ou collectifs sont pris en compte, mais aussi des analyses écrites ou orales, ou encore des comptes rendus de visites de lieux culturels ou artistiques.

Les notes du lycée et celles de l'université ne sont généralement pas compensables.

Zoom sur le dispositif d'évaluation du PPPE de Bordeaux

Lettres : chaque semestre, des évaluations centrées sur certains points précis de langue donnés à réviser, couplées à deux évaluations sommatives conformes à l'épreuve du concours : texte et questionnaire de langue.

Histoire-Géographie : Tous les étudiants ont une note de devoir surveillé à fort coefficient chaque trimestre en géographie, et une en histoire. À cela s'ajoutent une note à faible coefficient pour un exercice rendu, et une note orale à fort coefficient pour un exposé qu'ils ont à préparer en binôme. Compte tenu des effectifs, tous les étudiants passeront un oral en première année soit en géographie, soit en histoire, et en seconde année ils passeront un oral dans l'autre discipline.

Anglais : Une évaluation toutes les quatre séances en variant les compétences visées (compréhension orale, compréhension écrite, expression orale, expression écrite) pour qu'elles soient toutes évaluées (c'est le principe d'une rotation à trois enseignants toutes les cinq séances qui fonde l'organisation de l'évaluation ; ce système ne sera pas reconduit l'an prochain).

Maths : trois devoirs surveillés par semestre, une évaluation par semestre des travaux pratiques pour la programmation (Scratch) et l'utilisation du tableur et de GeoGebra, ainsi qu'une note d'AP par semestre. Un planning d'épreuves de contrôle continu, commun à la partie universitaire et à la partie lycée, est mis en place. Ces épreuves ont lieu sur un créneau horaire dédié, hors des cours universitaires et de lycée. Il semblerait que cela convienne à tous : étudiants, enseignants de l'université et du lycée. En plus des épreuves de contrôle continu, quasi hebdomadaires, il y a des notes d'exposé, d'oraux et de TP régulières qui, en plus d'aider les étudiants dans leur travail, leur permettent d'avoir assez de notes pour ne pas avoir trop de pression sur les épreuves de contrôle continu.

Sciences et technologie : La note certificative comprend deux notes de compte rendu de travaux pratiques (coefficient 1), une note de QCM (coefficient 1) et une note de devoir final (coefficient 2).

EPS : Item 1 : Auto-évaluation (7 points) sur bien-être, engagement et utilité de l'EPS dans sa formation. Item 2 : Compétences relatives à quatre des cinq champs d'apprentissage de l'EPS.

Zoom sur la certification PPPE de Lyon

Chaque semestre est constitué de deux blocs.

Semestre 1

Bloc 1 : les mathématiques du lycée + les mathématiques de l'université + le français du lycée.

Bloc 2 : les autres disciplines du lycée.

Semestre 2

Bloc 1 : les mathématiques du lycée + l'algèbre linéaire de l'université + le français du lycée.

Bloc 2 : les autres disciplines du lycée + les outils de culture numérique de l'université.

Pour valider un semestre, l'étudiant doit :

- valider le bloc 1 avec une moyenne supérieure ou égale à 10 ;
- valider le bloc 2 avec une moyenne supérieure ou égale à 8 ;
- obtenir une moyenne supérieure ou égale à 10 pour l'ensemble du semestre.

Pour valider l'année, l'étudiant doit :

- obtenir une note supérieure ou égale à 10 faisant la moyenne des unités d'enseignement des deux blocs 1 ;
- obtenir une note supérieure ou égale à 8 faisant la moyenne des deux blocs 2 ;
- obtenir une note supérieure ou égale à 10 pour la moyenne des deux semestres.

Sur cette question de l'évaluation, les enseignants sont en attente de précisions sur le niveau attendu. Certains interrogent l'évaluation quand le volume horaire alloué à la discipline n'autorise pas, selon eux, la mise en place d'une évaluation pertinente. Par ailleurs, la lecture des questionnaires renseignés par les enseignants révèle une hétérogénéité des objets d'évaluation : ainsi de ce PPPE où, en EPS, les étudiants sont évalués sur la conception, la réalisation et l'analyse d'une situation d'apprentissage, ce qui n'est pas le cas ailleurs.

Des difficultés ont parfois été signalées concernant la saisie des notes certificatives pour la licence, les enseignants du lycée n'ayant pas accès à l'application dédiée à l'université. Le plus souvent, il a été nécessaire qu'un enseignant ou un personnel administratif de l'université saisisse ces notes pour leurs collègues du lycée.

La mission rappelle que la responsabilité de l'évaluation relève de l'université et dépend de la licence support. En ce qui concerne d'éventuels coefficients, les universités ont pour habitude de corrélérer le nombre d'ECTS associés à un enseignement au nombre d'heures consacrées à cet enseignement, ce qui semble être une pratique tout à fait pertinente.

4.4. Des difficultés dans les enseignements fondamentaux essentiellement liées au parcours antérieur des étudiants

Tant en français qu'en mathématiques, les professeurs signalent des difficultés pour des étudiants issus de filières technologiques ou professionnelles qui ne leur ont pas permis d'acquérir les bases nécessaires dans la discipline et parfois même d'étudiants issus de baccalauréats généraux, en particulier en mathématiques, lorsque ces étudiants n'ont pas suivi d'enseignement de mathématiques au-delà de la seconde.

En français, des difficultés plus générales sont relevées dans le domaine de la maîtrise de la langue (correction syntaxique et orthographe), parfois accentuées par des troubles de l'apprentissage, dyslexie ou dysorthographe.

En mathématiques, les difficultés sont également liées à des *a priori* très négatifs sur la discipline.

Les difficultés peuvent aussi concerner plus particulièrement la partie universitaire. Ainsi à Bordeaux, dans la licence Mathématiques appliquées aux sciences humaines et sociales (MIASHS), les enseignants considèrent qu'environ 40 % des étudiants sont en difficulté, dont la moitié en très grande difficulté. Les enseignants de lycée, considèrent, quant à eux, qu'aucun de ces étudiants ne rencontre de grandes difficultés sur la partie lycée.

De façon générale, la mission a relevé une forte mobilisation des équipes pour apporter des réponses au plus près des besoins des étudiants : suivi personnel (entretien, remobilisation, aide individualisée en cours), soutien dans le cadre de l'accompagnement individualisé, ateliers d'écriture, appui sur le projet Voltaire (orthographe), recours à des sites de remédiation, tutorat par un pair notamment côté université pour les mathématiques, mentorat assuré par les élèves de CPGE des filières scientifiques, devoir de rattrapage possible sur la base du volontariat, etc. Mais les professeurs observent aussi que certaines difficultés sont trop profondes pour pouvoir être résorbées.

Il est à noter qu'au moment des secondes visites de la mission, la plupart des étudiants en grande difficulté avaient quitté le parcours. Généralement, ils ont été accompagnés dans leur décision.

Recommandation n° 9 : Affiner les critères de recrutement en fonction des licences supports.

4.5. Un souhait unanime des professeurs d'échanges de pratiques avec leurs collègues des autres PPPE

Interrogés sur leurs besoins en formation, les professeurs de lycée souhaitent d'abord des échanges avec leurs collègues qui interviennent dans les autres PPPE : mise en commun de ressources, échanges de pratiques, harmonisation. En mathématiques, où une forme de mutualisation entre pairs a été organisée à l'initiative d'enseignants, la démarche a été appréciée. Il ne semble pas souhaitable à la mission que l'institution pilote de tels échanges, il lui paraît préférable de privilégier, comme c'est le cas en mathématiques, une organisation collaborative entre enseignants afin de permettre une plus grande liberté dans les échanges.

Ils sont nombreux à exprimer ensuite le besoin de formations dédiées ou d'échanges avec des enseignants de l'école primaire de manière à mieux appréhender les pratiques pédagogiques du premier degré :

- formation sur les programmes de la petite section au CM2, pédagogie par le jeu, psychologie de l'enfant, mécanismes de l'apprentissage et de la mémorisation ;
- spécificités de l'enseignement de la discipline dans le premier degré, observation de séances ;
- échanges avec un référent « mathématiques » de circonscription ; participation à des constellations.

Certains enseignants sont même allés observer des séances d'enseignement de leur discipline dans des écoles primaires afin de mieux connaître le premier degré.

Des enseignants de lycée du PPPE de Montpellier ont lancé l'organisation d'activités et de projets en lien avec le premier degré pour les années à venir : organisation, pour la L2, d'un projet dans le cadre du parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC) au sein d'écoles du premier degré (chorale et arts plastiques) et, en L3, d'un projet d'activités sportives qui sera mené au sein d'écoles élémentaires.

À Orléans, le professeur de lettres a mis en place une action avec le premier degré en partenariat avec des classes de maternelle portant sur la lecture en classe. Cette action est très appréciée des étudiants.

Les professeurs souhaitent enfin mieux connaître les attendus du concours de recrutement des professeurs des écoles. Une professeure aimerait participer à la correction des copies du concours en mathématiques.

Quelques demandes ont pu être recensées au plan de l'enseignement disciplinaire mais elles sont très minoritaires : formation informatique musicale ; codage python ; montages de cartes programmables de type Arduino ; animation des images et leur interface de diffusion ; exemple d'étude de roman (objet d'étude 1, axe 1 en français) ; conjugaison ; laïcité ; épistémologie et histoire des mathématiques.

Nombreux sont les professeurs qui souhaiteraient par ailleurs disposer d'une liste de ressources en lien avec les thématiques des cadrages disciplinaires ou pouvoir obtenir des spécimens de la part des éditeurs.

Recommandation n° 3 : Au niveau national :

- engager des actions de formation avec une entrée disciplinaire pour les enseignants de PPPE. Ces formations pourraient prendre la forme de formation à distance de courte durée (2 ou 3 heures) mais régulière (3 ou 4 fois par an). Elles pourraient avoir pour objectifs de :

- parfaire la connaissance du fonctionnement du premier degré et de l'enseignement de la discipline dans le premier degré,
- expliciter et permettre des échanges sur certains points des cadrages disciplinaires,
- renforcer les liens entre les enseignants d'une même discipline.
- créer des documents ressources disciplinaires permettant de fournir des éclairages sur les cadrages et des ponts entre les cadrages et l'enseignement dans le premier degré ;
- faciliter des échanges d'adresses de messagerie aux enseignants qui le souhaitent en s'appuyant sur un enseignant de PPPE.

Recommandation n° 6 : Aux niveaux académique ou départemental :

- mettre en contact les enseignants de PPPE qui le souhaitent avec des spécialistes de l'enseignement de leur discipline dans le premier degré (conseillers pédagogiques départementaux, conseillers pédagogiques de circonscription, référents mathématiques de circonscription, référents français de circonscription, inspecteurs du premier degré chargés de mission, enseignants d'INSPÉ, etc.) ;
- proposer des visites de classes en école primaire aux enseignants de PPPE, afin de leur permettre de mener des observations de séances dans leur discipline ;
- mettre en contact les enseignants de PPPE qui le souhaitent avec les enseignants de la même discipline des autres PPPE de l'académie.

5. Quelques constats et perspectives à l'échelle des PPPE et à l'échelle nationale en cette fin de première année d'existence du dispositif

5.1. Les dédoublements empiètent parfois sur les heures d'accompagnement individualisé en lycée

Certains proviseurs tiennent à souligner les difficultés qu'ils rencontrent concernant les heures allouées par le rectorat, qui selon eux ne couvriraient pas l'intégralité des besoins. La mission avait constaté des écarts importants dans l'attribution des moyens selon les académies lors de la première mission, menée en début d'année universitaire.

Dans quelques PPPE, les moyens dédiés à l'accompagnement individualisé ont été détournés de leur fonction première pour être utilisés à des fins de dédoublements. Pour la mission, il convient de limiter l'utilisation des heures d'accompagnement individualisé aux aides ponctuelles destinées aux étudiants rencontrant des difficultés, à l'accompagnement en amont et en aval des stages et à la mise en place de conférences ou temps d'échanges destinés à renforcer la connaissance du système éducatif et de l'enseignement dans le premier degré.

Pour les dédoublements, les académies ont le plus souvent accordé quelques heures annuelles supplémentaires aux lycées accueillant les PPPE pour leur offrir cette souplesse. Certains proviseurs ont aussi utilisé les moyens propres de leur établissement pour permettre certains dédoublements. Pour la mission, il peut sans doute être intéressant de dédoubler certaines heures lorsque l'effectif accueilli dépasse 24 étudiants. Cependant, il est préférable d'éviter de systématiser des dédoublements hebdomadaires, en ciblant plutôt précisément les quelques heures annuelles qu'il convient de dédoubler dans chaque discipline :

- activités expérimentales en sciences et technologie ;
- premières heures de programmation en Scratch en mathématiques ;
- renforcement des activités langagières d'expression orale en continu et d'interaction orale en langue vivante ;
- etc.

5.2. Certains PPPE ont mis en place des réunions de type « conseil de classe », les enseignants des autres PPPE tendent à regretter l'absence de ce type de réunions

Plusieurs PPPE ont mis en place une ou deux réunions mixtes entre l'université et le lycée pour parler individuellement des élèves à des moments clés de l'année universitaire, par exemple, en novembre ou décembre pour évoquer les premiers mois de l'année ou lors de la fin du premier semestre. Ces réunions ont pour but d'identifier précisément les difficultés rencontrées et partagées dans plusieurs enseignements par certains étudiants et pouvoir ainsi mettre en place d'éventuels soutiens appropriés notamment dans le cadre de l'accompagnement individualisé, mais aussi dans le cadre d'accompagnements individuels prévus au sein des licences supports. Les délégués de la promotion étaient généralement invités à ces réunions.

Lorsque de telles réunions n'ont pas été mises en place, les enseignants du lycée ont régulièrement fait part de leurs regrets, soucieux qu'ils sont de mieux connaître les étudiants, mais aussi de constater plus rapidement si des difficultés qu'ils ont repérées sont partagées avec les autres disciplines ou avec l'université ou si, au contraire, elles sont propres à un unique enseignement.

Les étudiants ont également parfois regretté cette absence de bilan intermédiaire réalisé assez tôt dans l'année, sans attendre le couperet des résultats des examens de fin du premier semestre de la licence.

Recommandation n° 17 : Mettre en place un premier « conseil de classe » à l'issue du premier trimestre de fonctionnement du PPPE et éventuellement un second une fois les résultats du premier semestre connus.

5.3. La diminution du nombre d'heures dévolues à chaque discipline enseignée au lycée en L2 et en L3 doit conduire à envisager la « semestrialisation » de certains enseignements

Une partie des enseignements de L2 et tous les enseignements de L3 sont menés sur moins de 30 heures et pour certains enseignements qui comprennent plusieurs disciplines, il peut n'y avoir qu'une dizaine d'heures d'enseignement pour une discipline donnée sur l'ensemble de l'année universitaire. De nombreux PPPE ont prévu d'organiser certains enseignements de L2 sur un semestre seulement afin de permettre un volume horaire hebdomadaire plus important et d'éviter ainsi un enseignement perlé sur l'ensemble de l'année.

Recommandation n° 19 : Envisager de n'organiser certains enseignements que sur un semestre en L2 et en L3 lorsque l'horaire annuel dédié devient limité.

5.4. L'absence de crédits de fonctionnement dans certains lycées pose des difficultés aux équipes pédagogiques

Certains proviseurs et enseignants ont fait part à la mission des difficultés liées à l'absence de crédits de fonctionnement pour l'achat de consommables ou d'ouvrages nécessaires dans certaines disciplines (matériel pour les expériences en sciences ou pour certaines réalisations en technologie, ouvrages de référence en histoire sur des périodes non enseignées au lycée, œuvres étudiées en lettres, etc.) ou pour assurer des sorties culturelles (spectacles, musées). Il est à noter que cette absence de moyens est parfois liée à la non comptabilisation pour cette première année, par les régions, des élèves du PPPE.

Recommandation n° 7 : Assurer aux lycées les crédits de fonctionnement nécessaires à la mise en œuvre des PPPE.

5.5. Certains responsables de PPPE préféreraient que les PPPE soient des parcours sélectifs, permettant d'éviter l'inscription d'étudiants dont le profil laisse peu d'espoir quant au succès en licence

Plusieurs responsables de PPPE et en particulier des universitaires ont indiqué qu'ils préféreraient que le PPPE soit un parcours sélectif afin de n'avoir pas à classer des candidats qu'ils considèrent comme n'ayant pas les prérequis pour pouvoir aborder le parcours PPPE de la licence. Ceci est particulièrement prégnant dans le cadre de PPPE adossés à des licences de mathématiques pour lesquels des candidats, issus de lycées professionnels ou des candidats de lycée général n'ayant pas suivi de mathématiques au-delà de la classe de seconde, ont rencontré de très importantes difficultés et ont souvent abandonné en cours d'année.

Pour la mission, cette situation ne concerne que quelques PPPE et le nombre de nouveaux professeurs des écoles nécessaires à la Nation chaque année, de l'ordre de 10 000, ne justifie pas la création de parcours sélectifs. Ceci n'exclut pas de porter une vigilance ciblée à l'entrée, car il n'est pas pertinent de laisser s'engager des étudiants dans des cursus pour lesquels leurs connaissances initiales sont insuffisantes pour leur permettre de suivre les enseignements dispensés.

Comme l'a précisé la mission dans la note précédente, un bilan devra être établi à l'issue de la troisième campagne Parcoursup de chacun des PPPE pour prendre les décisions qui s'imposent. Lorsque des PPPE ne trouveront pas leur public après trois campagnes Parcoursup, un changement de la licence support ou une fermeture du PPPE devront être actés. Ceci afin de permettre de disposer du plus grand nombre possible d'étudiants formés dans le cadre des PPPE, mais aussi dans un souci de dépense raisonnée des fonds publics.

5.6. Les licences supports des PPPE ne sont pas toutes aussi pertinentes pour la formation des futurs professeurs des écoles

Pour la mission, il y a actuellement trois catégories de licences supports :

- les **licences de sciences de l'éducation** ;
- les **licences disciplinaires** correspondant à des disciplines enseignées à l'école primaire ;
- les **autres licences**.

Les **licences de sciences de l'éducation** sont les licences supports des parcours qui connaissent le plus de succès auprès des élèves de terminale sur Parcoursup. Elles permettent de renforcer les connaissances du domaine éducatif des futurs professeurs des écoles, avec, par exemple, des enseignements d'histoire de l'éducation, de psychologie de l'enfant, de didactique des disciplines, etc. Cependant, comme cela a été précisé dans la précédente note sur les PPPE (rapport IGÉSR n° 2021-234) toutes les licences de sciences de l'éducation ne donnent pas une même place à la didactique des disciplines.

Les **licences disciplinaires** avec des disciplines enseignées à l'école permettent de former des futurs professeurs des écoles de très haut niveau dans une discipline. Ils pourront ainsi devenir des acteurs majeurs, dans leur école, leur circonscription voire leur département ou même en INSPÉ pour accompagner et former leurs collègues sur ce champ disciplinaire.

En ce qui concerne les **autres licences**, la mission s'interroge sur leur pertinence pour améliorer les compétences des futurs professeurs des écoles.

Le cas particulier des mathématiques

Parmi les différentes licences disciplinaires, les licences de mathématiques ont été celles qui ont été le plus fréquemment retenues pour la création de PPPE. En fait, ces licences de mathématiques sont de différentes natures. Certaines, comme pour le PPPE d'Angers, de Metz ou de Saint-Etienne, sont des licences de mathématiques dédiées à une préparation d'un master MEEF de mathématiques ou à un master de mathématiques pures dédié à la formation de futurs professeurs de mathématiques ou de futurs chercheurs. *A contrario*, d'autres comme dans le cas du PPPE de Toulouse sont davantage des licences pluridisciplinaires destinées à former des étudiants à un haut niveau mathématique et scientifique, sans toutefois viser le niveau requis pour de futurs professeurs de mathématiques.

Si pour les parcours pluridisciplinaires, le fonctionnement dans le cadre du PPPE est relativement simple, il s'avère plus complexe pour les licences de mathématiques pures. La plupart des universitaires rencontrés par la mission considèrent qu'il ne sera pas possible d'amener les étudiants de PPPE à un niveau de mathématiques de fin de L3 habituel, dans les conditions requises par un PPPE et surtout avec des étudiants qui pour certains n'ont pas suivi la spécialité « mathématiques » en terminale. La plupart des responsables de PPPE rencontrés ont prévu de faire en sorte que les étudiants du parcours PPPE de la licence de mathématiques acquièrent en fin de licence un niveau en mathématiques équivalent à celui de fin de L2 du parcours classique de la licence de mathématiques. Selon eux, un étudiant qui souhaiterait s'orienter en fin de PPPE vers un master de mathématiques (MEEF ou non MEEF) devrait au préalable demander une réinscription en L3 classique.

Comme cela a été présenté dans la première partie de ce rapport, si la plupart des PPPE ont pu recruter suffisamment de candidats ayant les prérequis pour suivre les enseignements dispensés à l'université et au lycée, certains PPPE ont au contraire rencontré des difficultés qui se sont traduites parfois par un faible nombre d'étudiants admis et le plus souvent par des étudiants admis avec des acquis insuffisants. Cette difficulté a été particulièrement soulignée lors des échanges avec les universitaires en charge d'une licence de mathématiques.

Certains responsables de PPPE sont inquiets de la multiplication du nombre de PPPE dès la seconde année, sans qu'il leur ait été laissé le temps nécessaire pour mieux se faire connaître, se développer et trouver une certaine stabilité en termes d'effectif et de qualité de recrutement. Ils ont l'impression qu'une concurrence est ainsi immédiatement créée, alors même qu'ils ont déjà rencontré des difficultés de recrutement lors de la première année.

Recommandation n° 5 : Différer à la rentrée 2024 l'ouverture de nouveaux PPPE et définir le nouvel appel à manifestation d'intérêt en fonction des besoins (académies et licences supports) selon la carte des licences supports déjà existantes et des candidatures sur Parcoursup.

5.7. Un renforcement de la préprofessionnalisation, en donnant une place explicite à la connaissance du premier degré, à la préparation et l'exploitation des stages en école, est souhaitable

Dans de nombreux PPPE, quelques heures d'accompagnement individualisé ont été utilisées pour préparer les stages d'observation et parfois pour faire quelques retours à la suite de ces stages ; ces séances ont été une occasion d'aborder le fonctionnement du système éducatif et l'enseignement dans le premier degré.

Dans d'autres, ces heures ont été mobilisées pour mettre en place des séances spécifiques dédiées au fonctionnement du système éducatif et du premier degré ou à des présentations de leur métier par divers acteurs du système éducatif : enseignant, directeur, conseiller pédagogique, inspecteur, ADASEN, IA-DASEN et même le recteur pour au moins une académie. Ces différents temps dédiés spécifiquement à la préprofessionnalisation ont été très appréciés des étudiants qui en ont bénéficié.

A contrario, dans quelques PPPE, en particulier lorsque les trois semaines de stages ont été positionnées en toute fin d'année, la préprofessionnalisation a pu être quasi absente des enseignements délivrés tout au long de l'année.

Les étudiants plébiscitent ces séances dédiées à l'enseignement dans le premier degré ou à l'accompagnement de leurs stages quand ils en ont bénéficié. Dans le cas contraire, ils le regrettent et ont souvent du mal à faire le lien entre les enseignements qui leur sont dispensés et le métier auquel ils aspirent et qui les a conduits à faire le choix du PPPE.

Pour la mission, il serait intéressant de généraliser ces temps dévolus à la préprofessionnalisation en les structurant davantage, avec des objectifs clairement définis et partagés. Pour cela il serait souhaitable d'organiser un enseignement spécifique, avec un cadrage précis, comme pour les autres enseignements et un horaire dédié. Cette modification devrait se faire à horaire global constant afin de ne pas surcharger davantage les étudiants.

Ces évolutions d'horaires pourraient être l'occasion de procéder à d'autres modifications :

- en langues vivantes, il pourrait y avoir un alignement des trois années en terme d'horaire afin de permettre de mettre en barrettes les enseignements des trois années et ainsi favoriser des regroupements en fonction des niveaux dans les compétences langagières majoritairement travaillées lors d'une période donnée. Une telle organisation permettrait d'aider les enseignants à mieux faire face à la forte hétérogénéité de niveau signalée ;
- en arts, l'alignement des horaires de L2 et de L3 doit permettre aux équipes qui le souhaitent de proposer « arts plastiques » une année et « éducation musicale » l'autre année afin de disposer d'un horaire permettant la mise en place de projets ;
- en philosophie, une diminution de l'horaire pourrait être envisagée en reportant sur le nouvel enseignement créé un certain nombre d'éléments notionnels prévus dans le cadrage de

l'enseignement de philosophie morale et politique, avec une focale forte sur le métier de professeur des écoles : tolérance, respect, pluralisme des croyances ; principe de laïcité ; neutralité du professeur dans le cadre de l'exercice de ses fonctions ; etc. À noter qu'il pourrait être intéressant de faire intervenir des philosophes dans le cadre du nouvel enseignement sur le premier degré.

Tableau n° 2 : Proposition de nouvelle répartition des heures par discipline

	L1	L2	L3	Total
Français	126	63 (- 7)	28 h	217 h (- 7)
Maths	126	63 (- 7)	28 h	217 h (- 7)
Philosophie	35 (- 7)	28	0 (- 14)	63 (-21)
EPS	42	28	14	84
Histoire géographie	42	42	21	105
Sciences et technologie	42	42	21	105
Langue vivante	28 (- 14)	28	28 (+ 7)	84 (- 7)
Arts	42	21 (- 7)	21	84 (- 7)
Accompagnement individualisé	49 (- 14)	28 (- 14)	14 (- 7)	84 (- 42)
Connaissance du système éducatif et du premier degré et accompagnement des stages	35 (+ 35)	35 (+ 35)	14 (+ 14)	84 (+ 84)

Source : Parcours Préparatoire au Professorat des Écoles - Cahier des charges, octobre 2020

Recommandation n° 1 : Proposer un enseignement spécifique « connaissance du système éducatif et du premier degré et accompagnement des stages » avec un cadrage explicite et un horaire dédié afin de renforcer le caractère pré-professionnalisant du PPPE. Cet ajout d'un enseignement doit se faire à horaire global constant et peut offrir l'opportunité d'envisager certains ajustements supplémentaires.

5.8. L'orientation en master MEEF premier degré à l'issue de la licence questionne les responsables et les enseignants du PPPE

Les responsables et les enseignants des PPPE s'interrogent de façon assez naturelle sur les garanties qu'ont les étudiants de PPPE de pouvoir intégrer un master MEEF en cas d'obtention de leur licence. La question est tout à fait pertinente et il est clair que cette automaticité ne peut être imposée aux INSPÉ. Cependant tout porte à croire que les étudiants qui auront suivi un PPPE disposeront des prérequis pour suivre un master MEEF.

Certains INSPÉ réfléchissent déjà à cette intégration d'un public qui sera sans doute mieux préparé au master MEEF, tant sur les fondamentaux que sur les connaissances du système éducatif, que les étudiants accueillis actuellement. Elle pourra nécessiter une certaine différenciation dans les enseignements proposés au sein du master MEEF. Certains INSPÉ accueillent déjà en priorité les étudiants ayant suivi un module de préprofessionnalisation au cours de leur licence, ils pourraient accorder le même traitement aux étudiants de PPPE. D'autres INSPÉ proposent des tests d'entrée pour la sélection des étudiants souhaitant intégrer le master MEEF premier degré, les étudiants ayant fait un module de préprofessionnalisation en licence en sont parfois dispensés. On peut penser que les étudiants de PPPE seront très bien préparés pour ces tests.

Le nombre de PPPE adossés à une licence disciplinaire donnée est encore limité, ce qui fait qu'un étudiant souhaitant s'engager dans un PPPE adossé à une licence dans une discipline déterminée sera amené à changer d'académie et pourrait souhaiter réintégrer son académie d'origine au moment de l'entrée en master MEEF. Il en est ainsi, par exemple, des arts ou des SVT pour lesquels il n'existe qu'un seul PPPE au

niveau national. Il est donc important que la facilité ou la priorité donnée à l'intégration d'un master MEEF ne soit pas accordée seulement aux étudiants des PPPE de l'académie, mais bien à l'ensemble des étudiants issus de PPPE, ce qui permettra, par ailleurs, aux INSPÉ de disposer d'étudiants aux profils variés avec des niveaux élevés dans différentes disciplines.

Recommandation n° 20 : Travailler avec l'INSPÉ pour fluidifier la liaison entre la licence PPPE et le master MEEF premier degré.

5.9. Des indicateurs de suivi à construire

Il est souhaitable que les ministères chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, à l'origine de la création des 49 PPPE ouverts à la rentrée 2022, s'assurent que ceux-ci remplissent effectivement leur rôle en formant chaque année près de 1 500 étudiants destinés à rejoindre un master MEEF premier degré au sein des INSPÉ. Il est essentiel de construire, dès maintenant, des indicateurs de suivi permettant de voir, année après année et cohorte après cohorte, la situation de chacun des PPPE existants afin de pouvoir prendre des décisions concernant de nouvelles ouvertures (académies et licences supports) s'appuyant sur le profil des étudiants souhaitant s'engager dans de tels parcours, la pertinence des choix réalisés (couplage localisation et licence support) et bien évidemment les besoins académiques en termes de recrutement des professeurs des écoles.

La mission propose ci-après quelques éléments qui pourraient faire l'objet de ce relevé d'indicateurs

Tableau n° 3 : Indicateurs de suivi de PPPE

		Promotion 2021	Promotion 2022	Promotion 2023
Nombre d'étudiants admis via Parcoursup				
Nombre d'étudiants présents en septembre en L1				
Nombre d'étudiants ayant obtenu leur L1				
Nombre d'étudiants présents en septembre en L2	Issus de L1 PPPE			
	Hors L1 PPPE			
Nombre d'étudiants ayant obtenu leur L2	Issus de L1 PPPE			
	Hors L1 PPPE			
Nombre d'étudiants présents en septembre en L3	Issus de L1 PPPE			
	Issus de L2 PPPE mais pas de L1 PPPE			
	Hors L2 PPPE			
Nombre d'étudiants ayant obtenu leur licence (parcours PPPE) en trois ans	Issus de L1 PPPE			
	Issus de L2 PPPE mais pas de L1 PPPE			
	Hors L2 PPPE			
Nombre d'étudiants intégrant un master MEEF 1 ^{er} degré en trois ans	Issus de L1 PPPE			
	Issus de L2 PPPE mais pas de L1 PPPE			
	Issus de L3 PPPE mais pas de L2 PPPE			
Nombre d'étudiants ayant obtenu leur licence (parcours PPPE) en quatre ans	Issus de L1 PPPE			
	Issus de L2 PPPE mais pas de L1 PPPE			

	Hors L2 PPPE			
Nombre d'étudiants intégrant un master MEEF 1 ^{er} degré en quatre ans	Issus de L1 PPPE			
	Issus de L2 PPPE mais pas de L1 PPPE			
	Issus de L3 PPPE mais pas de L2 PPPE			
Nombre d'étudiants réussissant le master MEEF en cinq ans				
Nombre d'étudiants réussissant le CRPE en cinq ans				
Nombre d'étudiants réussissant le master MEEF en six ans				
Nombre d'étudiants réussissant le CRPE en six ans				

Pour la mission,

Ollivier HUNAUT

Marie-Hélène LELOUP

Annexes

Annexe 1 :	Liste des principaux sigles utilisés	39
Annexe 2 :	Liste des PPPE mis en place à la rentrée 2021 et des inspecteurs généraux référents	41
Annexe 3 :	Liste des PPPE mis en place à la rentrée 2022	43
Annexe 4 :	Deux premières pages d'un document collaboratif d'accompagnement des stages d'observation des étudiants de PPPE (académie de Bordeaux – PPPE de Pau).....	45
Annexe 5 :	Document de présentation du dispositif « assistant d'éducation en préprofessionnalisation » produit par le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	47

Liste des principaux sigles utilisés

ADASEN : Adjoint au directeur académique des services de l'éducation nationale chargé du premier degré

AED : Assistant d'éducation

APC : Activités pédagogiques complémentaires

CPD : Conseiller pédagogique départemental

CPGE : Classe préparatoire aux grandes écoles

CRPE : Concours de recrutement des professeurs des écoles

DAREIC : Délégation académique aux relations européennes et internationales et à la coopération

DGESCO : Direction générale de l'enseignement scolaire

DGESIP : Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle

DGRH : Direction générale des ressources humaines

DSDEN : Direction des services départementaux de l'éducation nationale

DRI : Direction des relations internationales

DUT : Diplôme universitaire de technologie

ECHE : Charte Erasmus pour l'enseignement supérieur (*European Charter for Higher Education*)

ECTS : Crédits transférables associés à chaque unité d'enseignement (*European Credit Transfer System*)

EMILE : Enseignement d'une Matière Intégrée en Langue Étrangère

ESPÉ : École supérieure du professorat et de l'éducation

IA-DASEN : Inspecteur d'académie-directeur académique des services de l'éducation nationale

IA-IPR : Inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional

IUFM : Institut universitaire de formation des maîtres

INSPÉ : Institut national supérieur du professorat et de l'éducation

L1, L2 et L3 : première, deuxième et troisième années de licence

M1 et M2 : première et deuxième années de master

MAT : Maître d'accueil temporaire

MEEF : Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation

PE : Professeur des écoles

PEAC : Parcours d'éducation artistique et culturelle

PEMF : Professeur des écoles maître-formateur

PPPE : Parcours préparatoire au professorat des écoles

SEGPA : Sections d'enseignement général et professionnel adapté

SOPA : Stage d'observation et de pratique accompagnée

SVT : Sciences de la vie et de la Terre

ULIS : unité localisée pour l'inclusion scolaire

UPE2A : Unité pédagogique pour élèves allophones arrivants

Liste des PPPE mis en place à la rentrée 2021 et des inspecteurs généraux référents

Académie	Université et lycée	Licence	IG référent
Amiens	Université de Picardie Jules Verne Lycée Félix Faure de Beauvais	Licence lettres-humanités de l'antenne de Beauvais	André Cavel
Besançon	Université de Franche-Comté Lycée Condorcet de Belfort	Licence administration et gestion des entreprises - mention AES	Yves Poncelet
Bordeaux	Université de Pau Lycée Louis Barthou de Pau	Licence mentions mathématiques et informatique appliquées aux sciences humaines et sociales	Catherine Mottet
Bordeaux	Université de Pau Lycée Louis Barthou de Pau	Licence mention lettres	Catherine Mottet
Corse	Université de Corse Pasquale Paoli Lycée Pascal Paoli de Corte	Licence lettres-langues, majeure lettres (faculté des lettres, langues, arts, sciences humaines et sociales)	Véronique Eloi-Roux
Créteil	Université Paris-Est-Créteil-Val-de-Marne Lycée Léon Blum de Créteil	Licence sciences de l'éducation	Ollivier Hunault
Grenoble	Université Grenoble Alpes Lycée Emmanuel Mounier de Grenoble	Licence sciences de l'éducation	Fabrice Poli
Guyane	Université de Guyane Lycée Melkior Garré de Cayenne	Licence de lettres	Laurent Brisset
Guyane	Université de Guyane Lycée Bertène Juminer de Saint-Laurent-du-Maroni	Licence de mathématiques	Laurent Brisset
La Réunion	Université de La Réunion Lycée Georges Brassens de Sainte-Clotilde	Licence AES	Ollivier Hunault
Lille	Université du Littoral Côte d'Opale Lycée Jean Bart de Dunkerque	Licence mention mathématiques	Laurence Loeffel
Limoges	Université de Limoges Lycée Turgot de Limoges	Licence mention sciences et technologies	Federico Berera
Lyon	Université Jean-Monnet Saint-Étienne Lycée Fauriel de Saint-Étienne	Licence sciences, technologies, santé mention mathématiques	Lionel Tarlet
Martinique	Université des Antilles Lycée de Bellevue de Fort-de-France	licence de mathématiques	Yannick Tenne

Mayotte	Centre universitaire de formation et de recherche de Mayotte (CUFR) Lycée polyvalent de Dombeni	Département sciences de l'éducation, licence de sciences, technologies et humanités (STH)	Marc Montoussé
Montpellier	Université de Perpignan-Via Domitia Lycée Jean Lurçat de Perpignan	Licence mention mathématiques	Caroline Moreau-Fauvarque
Nancy-Metz	Université de Lorraine Lycée Robert Schuman de Metz	Licence mention mathématiques	Christian Wassenberg
Nantes	Université d'Angers Lycée Henri Bergson d'Angers	Licence mention mathématiques	Jean-Michel Coignard
Nice	Université Côte d'Azur Lycée d'Estienne d'Orves de Nice	Licence mention lettres	Matthieu Lahaye
Normandie	Université de Rouen Lycée Val-de-Seine du Grand-Quevilly	Licence sciences de l'éducation	Yves Poncelet
Orléans-Tours	Université d'Orléans Lycée Voltaire d'Orléans	Licence sciences de la vie	Catherine Mottet
Paris	Université Paris 1 Panthéon Sorbonne Lycée Claude Bernard de Paris	Licence d'arts plastiques	Anne Szymczak
Toulouse	Université Toulouse III Paul Sabatier Lycée Bellevue de Toulouse	Licence mention mathématiques	Marie-Hélène Leloup
Versailles	Université Paris Nanterre Lycée Joliot-Curie de Nanterre	Licence mention lettres	Anne-Valérie Solignat
Versailles	Université CY Cergy Paris Lycée Alfred Kastler de Cergy-Pontoise	Licence mention lettres modernes	Bénédicte Abraham

Liste des PPPE mis en place à la rentrée 2022

Académie	Université et lycée	Licence
Aix-Marseille	Université d'Avignon Lycée Théodore Aubanel d'Avignon	Licence Lettres
Amiens	Université de Picardie Jules Verne Lycée Édouard Gand d'Amiens	Licence mathématiques
Amiens	Université de Picardie Jules Verne Lycée Gérard de Nerval de Soissons	Licence STAPS mention éducation motricité
Clermont-Ferrand	Université Clermont Auvergne Lycée Jean Monnet d'Yzeure	Licence sciences de l'éducation
Créteil	Université Paris-Est Créteil Lycée international François 1 ^{er} de Fontainebleau	Licence de science politique
Créteil	Université Paris-Est Créteil Lycée Eugène Delacroix de Maisons Alfort	Licence administration et échanges internationaux
Grenoble	Université de Chambéry Lycée Louis Armand de Chambéry	Licence lettres
Guadeloupe	Université des Antilles Lycée Baimbridge de Pointe-à-Pitre	Licence mathématiques
Lille	Université d'Artois Lycée Voltaire de Wingles	Licence sciences de la vie
Montpellier	Université Montpellier 3 Lycée Georges Clemenceau de Montpellier	Licence sciences de l'éducation
Montpellier	Université de Montpellier Lycée Jean Monnet de Montpellier	Licence sciences et technologie
Nantes	Université de Nantes Lycée Carcouët de Nantes	Adossé à deux licences : lettres et sciences de l'éducation
Nice	Université Côte-d'Azur Lycée du Parc Impérial de Nice	Licence sciences et technologie
Normandie	Université de Caen Lycée Victor Hugo de Caen	Licence mathématiques, informatique, et applications aux sciences humaines et sociales (MIASHS)
Paris	Sorbonne Université Lycée Edgar Quinet	Licence langues, littérature et civilisations étrangères et régionales - Anglais (LLCER)
Poitiers	Université de Poitiers Lycée Camille Guérin de Poitiers	Licence sciences du langage
Reims	Université de Reims Lycée Edmé Bouchardon de Chaumont	Licence sciences de l'éducation parcours pluridisciplinaire

Rennes	Université de Brest Lycée d'Iroise de Brest	Licence sciences de l'éducation - portail des Sciences du Sport et de l'Éducation
Strasbourg	Université de Strasbourg Lycée des Pontonniers à Strasbourg	Licence sciences et société
Strasbourg	Université de Mulhouse Lycée Michel de Montaigne de Mulhouse	Licence histoire
Versailles	Université de Versailles-Saint-Quentin-en Yvelines Lycée Jules Ferry de Versailles	Licence sciences et technologie
Versailles	Université CY Cergy Paris Lycée Descartes à Antony	Licence sciences de l'éducation
Polynésie française	Université de la Polynésie française Lycée Paul Gauguin de Papeete	Licence Langues, Littératures, Civilisations Étrangères et Régionales – Langues Polynésiennes (LLCER-LP)

**Deux premières pages d'un document collaboratif d'accompagnement des stages d'observation
des étudiants de PPPE (académie de Bordeaux – PPPE de Pau)**

PPPE stage 1 documents collaboratifs de synthèse des CPD

- Je vous remercie de compléter les éléments que vous aurez recueillis lundi lors de l'accueil des PPPE et vendredi lors du bilan.
- Ce document est collaboratif : l'idée étant de le compléter afin d'avoir des éléments à communiquer aux PEMF qui les accueilleront au mois de mars.
- Les PE qui ont accueillis les étudiants aimeraient aussi avoir ce bilan si c'est possible (Lydie)

AVANT MON STAGE DE SEPTEMBRE	
Les points que je souhaite observer, aborder	<p>Ecole</p> <ul style="list-style-type: none"> - fonctionnement d'une école - organisation d'une école - du règlement intérieur aux règles - le personnel d'une école - les acteurs : seuls ou, et ensemble : quand ? pourquoi ? comment ? - le rôle d'une ATSEM - fonctionnement avec / sans covid <p>Classe - organisation</p> <ul style="list-style-type: none"> - aménagement spatial d'une classe - fonctionnement d'une classe - le fonctionnement d'une journée type ? - rythme d'une journée / une semaine - Comment sont organisés les temps de sieste à la maternelle ? Les activités motrices ? <p>Classe - apprentissage</p> <ul style="list-style-type: none"> - Comment sont organisés les apprentissages à partir des programmes ? et d'une année sur l'autre ? - les transitions entre les différents champs disciplinaires - organisation des différents temps de classe - comment est structuré un cours - Comment l'EPS est adaptée à l'âge des élèves ? - séance d'apprentissage de lecture / mathématiques - la préparation des séances - méthode d'apprentissage - les méthodes d'apprentissages à la maternelle : apprendre par le jeu - les différentes activités : EPS, art, musique <p>Classe - élèves / PE</p> <ul style="list-style-type: none"> - la circulation des élèves dans la classe, dans l'école - Comment les élèves sollicitent-ils le PE ? - Comment fait le PE pour enrôler tous les élèves ? - posture du PE en fonction des comportements des élèves - Quelles relations entre PE et élèves ? - l'autorité pour capter l'attention de tous les élèves - Comment l'enseignant fait pour appliquer la discipline ? - L'évaluation : comment vérifie t-on les compétences pour permettre à un élève de passer à la classe supérieure.

	<ul style="list-style-type: none"> - comment sont "intégrés" les élèves d'ULIS - La gestion des élèves en difficultés ? <p>Enseignants</p> <ul style="list-style-type: none"> - Interroger le PE : a-t-il rencontré des difficultés dans sa carrière et comment y remédier et progresser ? - le ou les rôles de l'enseignant - la répartition des heures de travail de l'enseignant - le parcours des enseignants (quelles études ?)
--	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

A LA FIN DE MON STAGE DE SEPTEMBRE		
J'ai appris...	Mes interrogations ...	Mes pistes d'observation pour le prochain stage
<p>L'école L'organisation d'une école élémentaire à 4 classes + dispositif ULIS.</p> <p>L'inclusion des dispositifs (UPE2A, ULIS, moins de trois ans,...) dans l'organisation des classes.</p> <p>Fonctionnement du périscolaire</p> <p>La classe / l'enseignement La flexibilité pour les apprentissages, la polyvalence.</p> <p>La variété des rôles des adultes dans une école.</p> <p>La question de la sécurité.</p> <p>La dynamique et l'alternance des activités ou des temps de concentration..</p> <p>Les écarts entre les enseignements de maternelle et élémentaire (organisation, outils,...)</p> <p>Les enjeux des apprentissages</p> <p>J'ai appris la motricité importante en fonction des activités.</p>	<p>Comment organiser une classe quand il y a différents niveaux et différents besoins (dont élèves en situation de handicap) ?</p> <p>Quelles méthodes pour des élèves qui n'apprennent pas avec la méthode ordinaire (matériel de manipulation,...) ?</p> <p>Comment anticipe-t-on une séquence ? Comment on articule les séances ?</p> <p>Comment on dissimule les apprentissages dans le jeu ?</p> <p>Comment réussir à garder l'attention d'une classe ?</p> <p>Sur quoi on se base pour faire les cours ?</p> <p>Comment prépare-t-on un cours ?</p> <p>Comment organiser en amont une séance ? (projet)</p> <p>Comment trouver une solution quand on perd l'attention d'un élève ?</p>	<p>Entrer plus précisément dans les outils de préparation (cahier journal, progressions,...).</p> <p>Quelles sont les sources utilisées par les PE pour varier les entrées dans les activités?</p> <p>Gestion de classes multiniveaux et ou de groupes difficiles.</p> <p>Découvrir des méthodes quand les élèves ne comprennent pas.</p> <p>Découvrir la variété des pédagogies possibles.</p> <p>Comprendre le choix des organisations, des supports et des rythmes d'activités.</p> <p>organisation des maîtresses</p> <p>le caractère à adapter avec les enfants</p> <p>les diverses préparations, le choix des activités les adaptations possibles</p> <p>L'école maternelle (pour ceux qui étaient en élémentaire)</p>

Document de présentation du dispositif « assistant d'éducation en préprofessionnalisation »
produit par le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse

Pré-professionnalisation : une découverte du métier **concrète et rémunérée**

> L2 = 60 ECTS acquis > L3 = 120 ECTS acquis

À LA RENTRÉE 2019

- **1 500 étudiants en L2** concernés
- Pour le **premier degré**, dans les académies d'**Amiens, Créteil et Versailles**
- Pour le **second degré**, dans les disciplines suivantes : mathématiques, lettres, allemand, etc.

AUX RENTRÉES 2020 ET 2021

OBJECTIFS :
1 500 étudiants
en L3 puis en M1
3 000 nouveaux
étudiants en L2

À LA RENTRÉE 2022

- **Poursuite** du dispositif
- **Promotion des fonctionnaires** stagiaires issus du nouveau concours



Une attractivité renforcée

NIVEAU D'ÉTUDES	RÉMUNÉRATION NETTE MENSUELLE
L2	> 693 euros
L3	> 963 euros
M1	> 980 euros

RÉMUNÉRATION CUMULABLE AVEC LA BOURSE

MONTANT 2018-2019 DE LA BOURSE SELON L'ÉCHELON

Échelon	Montant en mensualités (sur 10 mois)
0 bis	100 €
1	166 €
2	251 €
3	321 €
4	392 €
5	450 €
6	477 €
7	555 €

Les modalités de la formation pratique

8

h / semaine
dans le primaire
ou en collège

Dans le même établissement
pendant 3 ans
avec un système de tutorat



En L2

Observation et participation à des dispositifs tels que **Devoirs faits** ou **encadrement pédagogique** aux côtés d'un professeur*, **co-intervention** ponctuelle

En L3

Co-intervention avec un professeur* et **Devoirs faits**

En M1

Prise en charge d'une classe de manière autonome avec l'appui d'un professeur*

* Référent / tuteur